

REVUE DE PRESSE

10 décembre 2020

JOURNAUX **PRESSE** **Radio** information
télé
MÉDIAS *Médias* sociaux

Afin de se conformer à la Loi sur le droit d'auteur,
la FCSSQ détient une licence autorisant une
redistribution électronique restreinte de ce document.



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

PRODUIT PAR

influence

POLITIQUE Québec

La Santé publique n'aurait pas fermé les restaurants

Elle aurait toutefois permis l'accès uniquement aux bulles familiales

Le gouvernement Legault s'est parfois montré plus sévère que les avis de la Santé publique : Horacio Arruda et son équipe ne recommandaient pas la fermeture des restaurants et des musées en zone rouge.

CHARLES LECAVALIER
Bureau parlementaire

« On était confortable, mais ça n'aurait pas été notre premier scénario », a souligné le directeur national de santé publique, lors d'un passage remarqué en commission parlementaire.

Pour la Santé publique, l'épidémiologie ne justifiait pas cette décision. Elle recommandait plutôt d'autoriser uniquement aux membres d'une même famille de fréquenter ensemble les salles à manger des restaurants.

Mais le gouvernement estimait qu'il n'était pas cohérent d'interdire les rassemblements à la maison, et pas ceux dans des lieux publics.

A posteriori, souligne le D^r Arruda, les salles à manger des restaurants ont également été fermées dans d'autres provinces canadiennes. Et malgré cette décision, le nombre de cas de COVID-19 a continué d'augmenter.

Le gouvernement se voit même forcé d'évaluer la possibilité de fermer d'autres entreprises.

BULLES FAMILIALES

Le député péquiste Pascal Bérubé cherchait à savoir si le gouvernement Legault écoutait toujours les recommandations des scientifiques.

Le D^r Arruda a alors souligné que c'était le cas, sauf à certains moments, où le gouvernement Legault a choisi d'aller plus loin.

Son bras droit, le D^r Richard Massé, a mentionné également que la Santé publique a recommandé que deux bulles familiales puissent se réunir, mais que cette proposition a été jugée trop compliquée à comprendre.

« GESTION DE RISQUE »

« Il y a un dialogue. C'est une gestion de risque. Non seulement les impacts sur l'épidémiologie, mais sur la perception que les gens vont avoir. Ce qu'ils vont comprendre de la mesure », a indiqué le D^r Massé.

Les partis de l'opposition avaient plusieurs questions pour le D^r Arruda. Le Parti libéral l'a cuisiné sur les avis divergents de certains directeurs de santé

publique, ou la non-utilisation des tests rapides de dépistage livrés par le gouvernement fédéral il y a plusieurs semaines.

Le directeur a rétorqué que son équipe planchait toujours sur une stratégie d'utilisation sécuritaire de ces tests moins précis que le test PCR utilisé à grande échelle par les laboratoires du Québec.

« LE MEILLEUR AVIS »

Quant aux avis divergents, les directeurs régionaux de santé publique sont « solidaires », a-t-il dit, et tout le monde a été « capable de vivre avec les décisions finales » qui ont été prises par le gouvernement.

« Nous n'avons pas la prétention de n'avoir commis aucun faux pas, mais nous avons la certitude d'avoir donné les meilleurs avis en fonction de l'information qu'on avait », a-t-il affirmé.

De son côté, Québec solidaire a tenté de savoir pourquoi les écoles n'installaient pas des purificateurs d'air dans les salles de classe.

Le D^r Massé a répliqué qu'un rapport allait bientôt être publié à ce sujet, mais que ces appareils pouvaient être nuisibles s'ils étaient mal installés. La Santé publique ne l'interdit toutefois pas.



leSoleil

Les cinq moments-clés du Dr Arruda devant les élus

OLIVIER BOSSÉ
LE SOLEIL

Refermer les restaurants et les musées, en octobre, n'émanait pas d'une recommandation de la Santé publique, qui proposait plutôt de les garder ouverts selon certaines conditions.

C'est ce qu'a révélé Horacio Arruda, dans son témoignage de trois heures à l'Assemblée nationale du Québec, mercredi en fin de journée, dans le grand Salon rouge du parlement.

Neuf mois après le début de la pandémie de COVID-19, le directeur national de santé publique du Québec a répondu aux questions de 11 élus.

Assis dans un fauteuil de bois rembourré d'un coussin rouge, comme les autres membres de la Commission de la santé et des services sociaux, l'homme toujours tiré à quatre épingles a tenté d'éclairer les députés du gouvernement et des partis d'opposition.

Les interrogations plus précises et incisives venaient de sa droite, où étaient assis les représentants de l'opposition.

Pascal Bérubé, du Parti québécois, et Gabriel Nadeau-Dubois, pour Québec solidaire. Puis le trio libéral : les porte-paroles en matière d'aînés et de santé, Monique Sauvé et Marie Montpetit, avec la cheffe Dominique Anglade.

À la gauche du Dr Arruda, son conseiller spécial et ancien patron, le Dr Richard Massé. Un peu plus loin, les six élus du gouvernement de la Coalition avenir Québec, Marilyne Picard, François Jacques, Samuel Poulin, Nancy Guillemette, Lucie Lecours et Mathieu Lévesque, lui ont facilité la vie.

La moitié du temps alloué aux questions des élus appartenait à la CAQ, majoritaire.

L'équipe du sous-ministre adjoint était complétée par son adjointe exécutive et conseillère stratégique, Marie-France Boudreault.

Ordinateur portable — qui s'est mis à parler sans préavis! —, cahier à anneaux, demi-douzaine de feuilles libres, bouteille d'eau, masque médical bleu pâle, téléphone cellulaire branché, micro, l'homme avait sur son bureau tout pour répondre au meilleur de ses connaissances acquises en 35 ans de médecine préventive.

Réévaluation des tests rapides

«Nous en sommes à revoir l'ensemble de la procédure pour introduire le test rapide dans les meilleures conditions», a indiqué le Dr Arruda.

Propos qui ont fait sursauter Mme Montpetit, critique libérale en matière de santé. Comment se fait-il qu'on en soit à «revoir» la procédure, alors que le gouvernement a des tests rapides en main depuis sept semaines?

À la question de la cheffe libérale, Mme Anglade, le Dr Arruda venait d'expliquer que «les tests rapides ont des avantages, mais aussi des inconvénients. Ça peut créer des faux négatifs, mais même des faux positifs. Santé Canada demande toujours l'utilisation de tests PCR [traditionnels avec écouvillon]» par manque de fiabilité.

On en est à évaluer la façon la «plus rentable» d'utiliser les tests rapides.

Purificateurs d'air «pas interdits»

La Santé publique ne recommande toujours pas l'installation de purificateurs d'air dans les salles de classe, mais ne les interdit pas non plus.

C'est ce qu'a répondu au solidaire Nadeau-Dubois le Dr Massé, qui est responsable du comité sur la ventilation dont le rapport est attendu dans les prochains jours.

Le souffle de l'appareil pourrait favoriser la transmission des virus s'il est placé à très courte distance d'une personne, comme chez le dentiste, a-t-il donné en exemple. Dans les écoles, «la différence n'est pas démontrée», poursuit le Dr Massé. Le mauvais entretien nuirait aussi plus qu'autre chose.

«Un risque potentiel fait qu'on ne le recommande pas, mais on ne va pas jusqu'à l'interdire», résume le Dr Massé.

Possible avis pour le budget

Le Dr Arruda pense que la Santé publique a émis un avis de précaution pour la tenue du huis clos du budget du 10 mars dernier.

Deux jours avant le premier point de presse conjoint du premier ministre, de la ministre de la Santé et du directeur national de santé publique, quelques centaines de personnes se sont réunies dans une grande salle du Centre des congrès de Québec pour le dévoilement du budget provincial.

Le Dr Arruda hésite sur la question, mais croit se rappeler que le gouvernement a demandé des consignes avant d'organiser cet événement. On aurait alors adapté le service de repas, ajoute-t-il. C'était un buffet.

Ajoutons que le Dr Arruda a demandé à quelques reprises la clémence de la commission sur des informations précises remontant au début de l'année. Surtout sur les moments et les dates de qui savait quoi et quand soulevés par la libérale Anglade.

Les restaurants, c'est le gouvernement

La décision de refermer les salles à manger des restaurants en zone rouge, début octobre, est celle du gouvernement. Les musées aussi.

La Santé publique avait plutôt recommandé de limiter la fréquentation des restaurants en bulle familiale seulement. Mais le gouvernement craignait de manquer de clarté dans son message et a décidé d'aller plus loin pour ordonner ces fermetures.

«L'épidémiologie montrait que ce n'était pas des lieux importants d'éclosion. Mais pour réduire les contacts au minimum et garder les gens à la maison, il a décidé de les fermer. Ce n'était pas notre scénario, mais on était confortables avec ça», a répondu le Dr Arruda au péquiste Bérubé, qui souhaitait évaluer la responsabilité gouvernementale à l'aide d'une série de questions du type qui a décidé quoi.

En sortant de la salle du Conseil législatif, le Dr Arruda a refusé de répondre aux questions des journalistes à ce propos.

Une commission d'enquête publique

Comme pour la crise du verglas (1998) et pour la tragédie de Lac-Mégantic (2013), la tenue d'une commission d'enquête publique pourrait être appropriée au Québec après la pandémie de COVID-19, estime le Dr Arruda.

«Notre plan de deuxième vague est beaucoup amélioré par rapport à la première vague», souligne-t-il quand même, pour dire que les apprentissages sont déjà mis en œuvre.

Il y voit un intérêt à la fois pour les élus et pour la Santé publique, chacun selon son mandat spécifique.

Il propose aussi de se pencher sur l'approvisionnement de matériel. Éviter de négliger la capacité de production locale au profit de la mondialisation, de peur de manquer de certains articles-clés dans des situations d'urgence futures.

Journée type et sacrifices

Dernière caquiste à prendre la parole, la députée Picard lui a demandé à quoi ressemble une journée type pour le Dr Arruda, comment il arrive à garder l'équilibre dans sa vie et à quels sacrifices le force la gestion de la pandémie! Puis un message d'espoir pour les Québécois et ses prévisions pour 2021.



Arruda says he didn't recommend closing restaurants and museums

CAROLINE PLANTE

QUEBEC Horacio Arruda, the provincial director of public health, didn't recommend that the Quebec government close restaurants and museums.

That's what Arruda told Parti-Québécois Leader Pascal Bérubé during a special legislature committee hearing on Wednesday that lasted three hours.

"Can you give us an example of a recommendation you made that was not followed at all?" Bérubé asked.

"On the issue of certain workplace environments, especially museums or restaurants, we recommended that they could potentially remain open," Arruda replied.

"So the restaurants, you were in favour of keeping them open?" Bérubé asked. "This is fraught with consequences," he added, asking that the written opinion be given to the commission.

So the Legault government decided to close the restaurants "on its own," Bérubé noted wryly. "Restaurant owners will be happy to hear it."

"But we were asked if we were comfortable with it. The answer was yes," explained Arruda, who says he understood the decision, even if it was not of public health's "first scenario." Rather, it recommended allowing only members of the same family to frequent dining rooms in restaurants.

Speaking later about Christmas, Arruda admitted having recommended that the government offer Quebecers a four-day window so that they could gather.



Horacio Arruda, Quebec's director of public health, answers questions at a special legislature committee hearing on Wednesday.

JACQUES BOISSINOT/THE CANADIAN PRESS

A mistake? "No. We made this recommendation by telling ourselves that if we did not regulate the situation, people would do whatever it took (to get together)," he said.

Opposition parties eagerly anticipated this hearing with Arruda, the first time in 10 months of the pandemic that they had a chance to speak with him. Several of their questions, however, remained unanswered.

Liberal Leader Dominique Anglade wanted to know, for example, whether Arruda had asked the government at the start of the year to replenish its stocks of health equipment in anticipation of the crisis.

Arruda said that was not his direct responsibility and that he did not know if civil security had issued a recommendation.

On the restricted use of rapid tests, Arruda defended himself by saying that in his opinion rapid tests generate a lot of "false negatives" and "false positives."

He indicated that public health was planning a strategy for the safe use of rapid tests, which could be deployed in certain sectors.

For his part, the co-spokesperson for Québec solidaire, Gabriel Nadeau-Dubois, sought to know whether public health recommended the installation of air purifiers in schools. We don't recommend it, but we don't ban it either, was the answer.

At the beginning of his appearance, Arruda also defended having proceeded "in stages" to impose the wearing of a mask on Quebecers, who had to learn to "integrate" them.

Presse Canadienne





INFO

Le Dr Arruda n'a jamais recommandé la fermeture des musées et des restaurants



Le Dr Horacio Arruda a répondu aux questions des parlementaires pendant trois heures consécutives, mercredi après-midi.

PHOTO : LA PRESSE CANADIENNE / JACQUES BOISSINOT

Jérôme Labbé

2020-12-09 | Mis à jour hier à 21 h 06

Le gouvernement Legault est allé plus loin que les avis de la santé publique en décrétant cet automne la fermeture des musées ainsi que des salles à manger et des terrasses des restaurants en zone rouge, a admis le Dr Horacio Arruda, mercredi, en commission parlementaire.

Lors d'un échange corsé avec le chef parlementaire du Parti québécois, Pascal Bérubé, le directeur national de santé publique a donné – pour la première fois depuis le début de la pandémie de COVID-19 – l'exemple d'une décision prise par l'exécutif gouvernemental allant au-delà de ses recommandations.

« Sur la base de l'épidémiologie qu'on voyait sur la question de certains milieux, notamment les musées ou les restaurants, nous avons recommandé que ça pouvait potentiellement rester ouvert,

compte tenu du fait qu'on n'avait pas démontré que les gens [n'y] respectaient [pas] les consignes, etc. », a-t-il reconnu.

« Mais dans une question d'approche – je vous dirais, perceptuelle –, de fermer les rassemblements à la maison et de laisser des zones où il y a des rassemblements, le gouvernement a pris une autre décision. » C'était au début de la deuxième vague, le 28 septembre.

« On était confortable avec ça, mais ce n'était pas notre premier scénario. »

— Horacio Arruda, directeur national de santé publique

La santé publique préconisait plutôt de garder ouvertes les salles à manger et les terrasses des restaurants, mais de limiter leur accès aux Québécois issus d'une même bulle familiale, a précisé par la suite le conseiller médical stratégique Richard Massé, qui comparaisait lui aussi.

Cette position rappelle celle de la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) qui, le mois dernier, préconisait des allègements en zone rouge, dont la réouverture des musées selon leur capacité d'accueil et la réouverture des terrasses des restaurants.

Une première en 10 mois

La comparution du Dr Arruda en commission parlementaire était une demande de longue date de l'opposition, qui souhaitait notamment lui demander si toutes les décisions du gouvernement Legault avaient été prises en adéquation avec les recommandations de la santé publique. Ils ont maintenant la preuve que non.

Le Dr Arruda n'a pas donné d'autres exemples que celui des musées et des restaurants, mais il a expliqué – comme il l'avait déjà fait – que ses recommandations faisaient généralement l'objet d'« itérations » avec le gouvernement en raison d'enjeux comme « l'économie », « la cohésion » et « l'acceptabilité sociale ».

Sa comparution, devant les membres de la Commission de la santé et des services sociaux ou leurs remplaçants, s'est étalée sur trois heures, de 15 h à 18 h. C'était la première fois que le Dr Arruda témoignait à l'Assemblée nationale depuis le début de la pandémie.

Les parlementaires l'ont interrogé sans relâche. Pascal Bérubé a notamment mis en doute son indépendance du pouvoir politique, ce à quoi le principal intéressé a rétorqué qu'il avait déjà pris des positions contraires aux politiques du gouvernement actuel, comme dans le dossier du cannabis.

« Maintenant, si je suis encore présent, je considère que les décisions qui sont prises, je suis capable de vivre avec. »

— Dr Horacio Arruda

Un échange de bons procédés

Le gouvernement Legault a avalisé la comparution du Dr Arruda lundi et les travaux parlementaires devraient normalement prendre fin vendredi après-midi.

En échange, la Coalition avenir Québec exigeait de l'opposition la fin de l'étude détaillée en commission parlementaire du projet de loi 66 sur l'accélération de la mise en chantier de 180 projets d'infrastructure, qui s'est terminée mardi soir, et celle du projet de loi 68 sur les régimes de retraite, qui se poursuivait mercredi.

À lire aussi :

- Arruda s'inquiétait des asymptomatiques deux mois avant Legault
- Approvisionnement, stockage, méfiance : les défis de la vaccination au Québec

Le Dr Arruda participait plus tôt mercredi à une conférence de presse au cours de laquelle le premier ministre Legault a prévenu que la police sera appelée à donner plus d'amendes pour obliger les récalcitrants à respecter les restrictions sanitaires pendant les Fêtes.

Le Québec rapportait mercredi 1728 nouveaux cas d'infection et 37 décès supplémentaires.

Jérôme Labbé



**RICHARD
MARTINEAU**
richard.martineau@quebecormedia.com



Le Dr Arruda: pas impressionnant

C'est finalement hier que le Dr Horacio Arruda a répondu aux questions des parlementaires concernant son rôle dans la gestion de la crise sanitaire.

Si, comme moi, vous vous demandez depuis un bout de temps si le directeur de santé publique du Québec est toujours l'homme de la situation, pas sûr que l'exercice vous ait rassuré.

« M'EN SOUVIENS PLUS »

Quand on lui a demandé s'il avait recommandé aux autorités de renflouer les stocks de matériel de protection du réseau de la santé au tout début de la crise, le Dr Arruda a dit... qu'il ne s'en souvenait pas!

« Je vais vérifier », a-t-il répondu. Vraiment ?

On se rend compte que l'épidémie qui a éclaté en Chine il y a quelques semaines est en passe de devenir une pandémie, on voit la vague grossir, traverser l'océan et déferler sur nos côtes... et notre directeur de santé publique ne se souvient pas s'il avait (ou pas) recommandé d'acheter le

plus de masques possible pour que notre personnel de la santé soit adéquatement protégé ?

Euh...

Désolé, mais les bras m'en tombent. Il me semble que lorsqu'une pandémie éclate et que tu es le directeur de santé publique, la première chose que tu fais, toutes affaires cessantes, est de t'assurer qu'on aura suffisamment de masques quand la vague va frapper, non ?

C'est la première décision que tu prends !

Combien on a de masques en stock ? Combien il nous en faudrait ? Où on peut les acheter ? Qui on doit contacter ?

Or, le Dr Arruda ne se souvient pas s'il a fait cet appel ou pas ?

Ben coudonc.

« LE RAPPORT S'EN VIENT ! »

Quand on lui a demandé pourquoi 1,5 million de tests de dépistage rapide dormaient dans des entrepôts depuis sept semaines, alors que le nerf de la guerre est le dépistage, surtout pour les enseignants et les travailleurs dans les CHSLD, le Dr Arruda nous a servi la réponse que l'on connaît.

Il faut tester les tests, voir s'ils sont efficaces, etc.

Alors que ces tests ont été homologués par Santé Canada !

Même type de réponse absurde concernant la question de la transmission par aérosol. Qu'est-ce que la Santé publique attend pour agir sur ce front ?

« On fait des études sur la question et le rapport devrait être disponible bientôt... »

Des études ? Un rapport ?

En juillet, 239 experts internationaux tiraient la sonnette d'alarme sur la transmission par aérosol ! Un mois plus tard, c'était au tour de l'OMS de dire que le danger était bel et bien réel.

Et on fait des études ? Cinq mois plus tard ?

Vous voulez rire de nous ou quoi ?

PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Idem pour les porteurs asymptomatiques.

En janvier, des experts (dont le docteur Fauci, qui n'est pas un deux de pique) nous apprenaient qu'on pouvait être porteur ET ne pas présenter de symptômes.

Malgré ça, on a commencé à tester nos travailleurs en CHSLD... en avril !

Pourquoi ce retard ?

Il n'y avait pas de consensus, de dire en substance le Dr Arruda.

Et le principe de précaution ?

Si on l'applique en construction pour protéger des grenouilles et des couleuvres, saint bordel, pourquoi on ne l'a pas appliqué pour sauver des êtres humains ?

Non. On attendait un consensus.

Et pendant ce temps, des gens sont morts.



ACTUALITÉS

LES CAS EN HAUSSE DANS LES ÉCOLES

À l'approche du congé de Noël, les cas de COVID-19 dans les écoles de la province sont de plus en plus nombreux et plus d'un millier de classes sont actuellement fermées. Les vacances des Fêtes seront les bienvenues pour le personnel scolaire, mais déjà on appréhende la situation en janvier. « Le virus est véritablement partout, on sent une petite tendance à l'augmentation en milieu scolaire », a déclaré mercredi le directeur national de santé publique, Horacio Arruda. Selon les plus récentes données de Québec, il y a actuellement 4238 cas positifs dans les écoles de la province. De ce nombre, environ une personne infectée sur cinq est un membre du personnel. À Laval, par exemple, il y avait mercredi 32 éclosions en milieu scolaire, pour un total de 372 cas. « Les cas sont vraiment répartis dans l'ensemble de la population à Laval, et l'âge moyen est de 35 ans. Il s'agit davantage de travailleurs et de gens qui ont de jeunes enfants », a déclaré à La Presse Judith Goudreau, porte-parole du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

— Marie-Eve Morasse, La Presse



Société

Des restaurateurs en colère contre le gouvernement du Québec



Des restaurateurs estiment que le gouvernement du Québec a fait un « choix politique » en décrétant leur fermeture pour lutter contre la propagation de COVID-19.

PHOTO : RADIO-CANADA / IVANOH DEMERS

Sarah Laou

Publié à 3 h 03

Des restaurateurs en colère qui estiment avoir été sacrifiés par des décisions « déraisonnables ». La déclaration du directeur national de santé publique, le Dr Horacio Arruda, selon laquelle il n'a jamais recommandé la fermeture des restaurants est une bouchée qui est passée de travers.

Tandis que la santé publique préconisait de garder ouvertes les salles à manger et les terrasses des restaurants, en limitant leur accès aux Québécois issus d'une même bulle familiale, le gouvernement de François Legault a opté pour un tout autre scénario, au grand dam des restaurateurs.

Lourdement impactés par les restrictions sanitaires depuis le début de la pandémie, certains restaurateurs n'ont pas tardé à laisser éclater leur colère et à exiger des réponses.

C'est le cas d'Éric Luksenberg, propriétaire de deux restaurants dans le Vieux-Montréal, qui se dit être « très en colère ».

« Dans la même journée, on nous annonce qu'il y a des milliers de restaurants qui ont fait faillite au Québec... Le gouvernement va leur dire quoi? "Vous avez fermé pour rien, parce que la santé publique avait dit que ce n'était pas un problème." »

— Éric Luksenberg, propriétaire de restaurants

« Est-ce que le gouvernement a pris les restaurants en grippe? » demande-t-il, en précisant que les restaurateurs ont scrupuleusement respecté les mesures de distanciation et d'hygiène préconisées par Québec.

« C'est une honte [...] C'est notre métier qui est atteint », ajoute M. Luksenberg, qui réclame des réponses et une aide supplémentaire du gouvernement Legault.

De son côté, Carlos Ferreira, du Groupe Ferreira, est attristé et « n'a plus le goût de continuer ».

« Je ne suis pas en colère, mais je suis terriblement triste et déçu. Beaucoup de mes employés sont en difficulté. Mais je ne peux rien faire pour eux. »

— Carlos Ferreira, restaurateur

Il évoque « les conséquences terribles » de ces décisions gouvernementales sur son industrie.

« Des milliers de restaurants fermés, des pertes d'emplois et des gens qui se retrouvent à la rue... C'est une grave erreur », estime-t-il, tout en concédant ne pas vouloir « être à la place du gouvernement ».

« Nos décideurs sont aussi fatigués, ils sont là tous les jours et c'est très lourd comme responsabilité », dit-il, en indiquant que les décisions peuvent être « déraisonnables ».

« Un choix politique »

D'autres professionnels se sont toutefois montrés moins remués par la déclaration du directeur national de santé publique. François Meunier, vice-président aux affaires publiques et gouvernementales de l'Association Restauration Québec (ARQ), a confié « ne pas être surpris ».

« On a été sacrifié pour faire passer le message dans l'opinion publique et pour que les gens limitent leurs contacts sociaux. Ça aurait été contradictoire de dire aux

gens : "Vous ne pouvez pas recevoir de la famille à la maison, mais vous pouvez aller au restaurant." C'est un choix politique. »

— François Meunier, vice-président aux affaires publiques et gouvernementales, Association Restauration Québec

Les restrictions gouvernementales, qui continuent de paralyser les ventes des services alimentaires et d'entraîner des pertes d'emplois, causent de lourds dommages à l'industrie, rappelle M. Meunier.

« Les restaurants auront fermé la moitié de l'année en 2020, ce qui représente 5 à 6 milliards de ventes disparues en fumée », estime le vice-président de l'ARQ.

« On en a pour des mois avant de s'en remettre. C'est de l'aide directe et non pas des prêts dont nous aurons besoin », lance-t-il.

Selon une étude menée par l'Association Restaurants Canada, plus de la moitié des restaurants sont à risque de fermer au cours des six prochains mois. Huit restaurants sur 10 perdent de l'argent ou survivent à peine. Et 65 % d'entre eux fonctionnent à perte, tandis que 19 % ne font qu'atteindre le seuil de rentabilité, mentionne l'étude.

« Il faut travailler avec la santé publique pour identifier la meilleure manière d'accueillir la clientèle de façon sécuritaire et efficace [...] Les restaurants n'ont jamais été des lieux d'éclosions. »

— François Meunier

L'ARQ et Restaurants Canada appellent toutes deux à amorcer un dialogue avec le gouvernement, qui devra alors accompagner le plan de relance dès le début de l'année et créer un groupe de travail national.

« Nous, on veut travailler sur un plan pour une réouverture définitive des restaurants », assure François Meunier. « Les coûts de réouverture et de fermeture sont trop immenses. Les jours meilleurs sont à venir, mais fermer plus longtemps n'est pas une option. »

Avec les informations de Yasmine Khayat

À lire aussi :

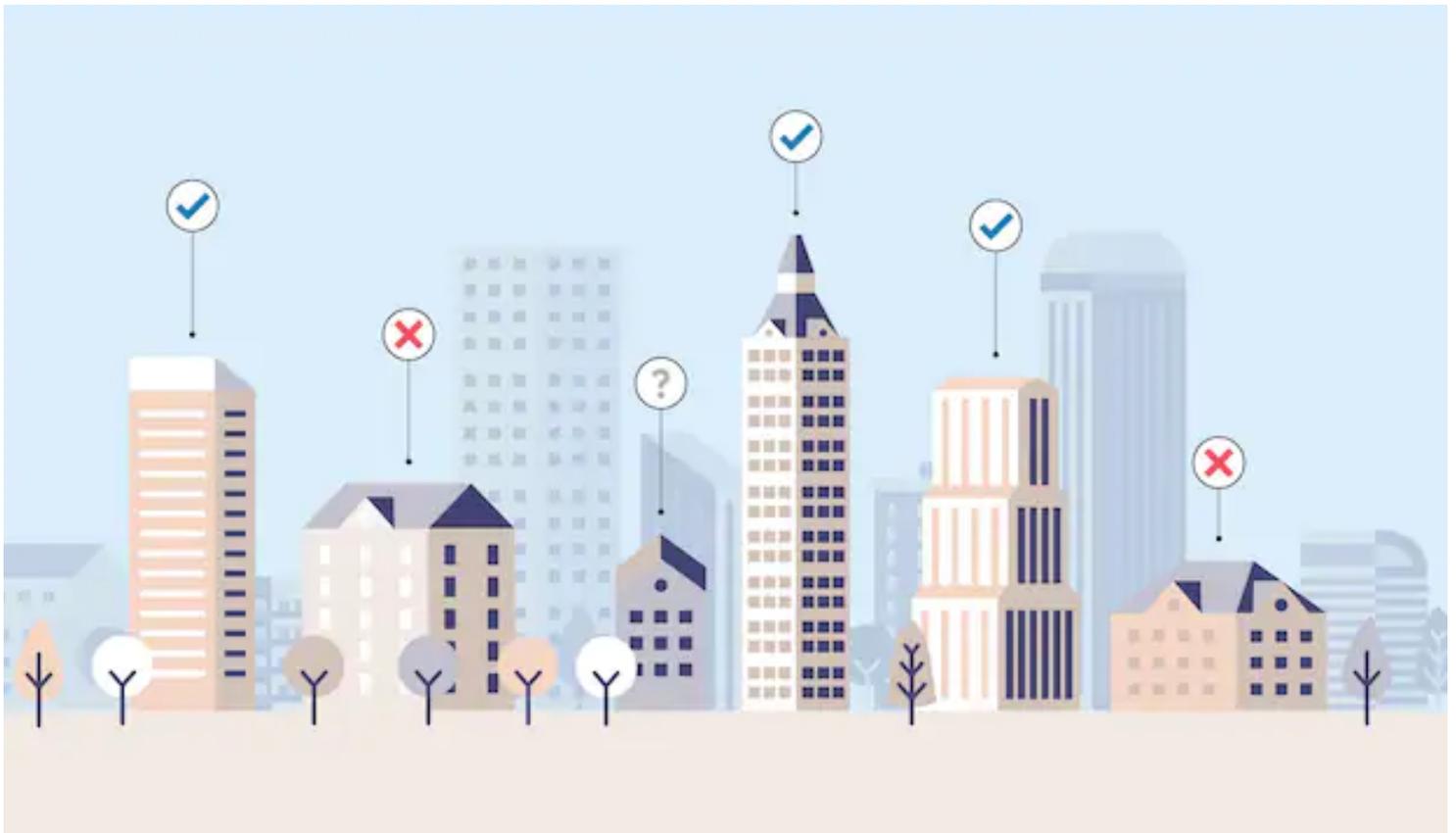
- Restrictions au Québec : inquiétudes économiques, colère dans la restauration
- Quelles sont les restrictions liées à une zone rouge?
- Le Dr Arruda n'a jamais recommandé la fermeture des musées et des restaurants



Société

Quel est l'état de la ventilation dans nos bâtiments?

Difficile à dire. Au Canada, les normes des codes du bâtiment en vigueur aujourd'hui ne s'appliquent qu'aux nouvelles constructions et aucun organisme réglementaire n'en supervise l'entretien.



Avec l'arrivée de l'hiver, la ventilation est le nouvel angle d'attaque dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

PHOTO : RADIO-CANADA / CHARLIE DEBONS

Daniel Blanchette Pelletier

2020-12-09 | Mis à jour aujourd'hui à 4 h 05

La transmission par aérosols du coronavirus fait craindre le pire à l'approche de l'hiver et met à l'avant-plan l'importance de bien ventiler les endroits très achalandés. Que se fait-il déjà et quels sont les défis qu'amène la pandémie de COVID-19?

« Avec l'apport d'air extérieur, on ne se trompe pas », lance d'entrée de jeu Eddy Cloutier, directeur du développement durable et de l'efficacité énergétique à la firme de génie-conseil Bouthillette Parizeau.

« Comme avec n'importe quel polluant, la meilleure façon de s'en débarrasser, c'est de le diluer. Et quand on dit apport d'air extérieur, ça sous-entend aussi qu'on évacue l'air contaminé en même temps », souligne l'ingénieur.

La ventilation est donc bénéfique dans la lutte contre le coronavirus, comme le démontrent nos quatre mises en situation basées sur un modèle mathématique.

Normes pour la construction



En matière de ventilation, les normes à respecter sont celles en vigueur au moment de la construction d'un bâtiment.

PHOTO : ISTOCK / DMYTRO KUZNIETSOV

Dans le code de construction de chaque province, un chapitre est consacré aux normes à suivre en matière de ventilation (mais aussi de chauffage et de climatisation).

Il s'agit en fait d'une série de références techniques que les ingénieurs consultent au moment de concevoir les systèmes qui seront intégrés aux nouvelles constructions.

« Il n'y a pas de norme unique, explique Sylvain Lamothe, porte-parole de la Régie du bâtiment du Québec. Ce qui est vrai dans un restaurant de 20 places ne le sera pas dans un espace à 150 places,

comme dans une salle de spectacle, ou même dans un bar ou un endroit où il y a une activité physique, et où les gens dégagent davantage de CO₂. »

Ces normes varient donc selon l'usage d'un bâtiment, sa superficie et sa densité d'occupation. « Et si un bâtiment a été construit il y a 40 ans, ce sont les normes qui existaient au moment de la construction qui s'appliquent », et non celles d'aujourd'hui, dit-il.

« Il n'y a pas de mise à jour ni de mise aux normes. C'est un mythe. Ça n'existe pas. On doit se conformer aux exigences au moment d'une construction. »

— Sylvain Lamothe, porte-parole de la Régie du bâtiment du Québec



Après la construction, aucun organisme réglementaire ne supervise l'entretien des systèmes de ventilation.

PHOTO : ISTOCK

Le parc immobilier du Québec est généralement considéré comme étant vétuste.

De nombreux bâtiments peuvent donc être équipés de systèmes de ventilation mécanique qui ne correspondent pas aux normes actuelles. Ces normes évoluent au fil des ans, mais pas au point de

rendre nos bâtiments non sécuritaires, assurent les ingénieurs.

« C'est sûr que les normes de l'époque étaient normalement plus basses en matière d'admission d'air extérieur », indique Eddy Cloutier.

La technologie derrière les systèmes de ventilation aussi a progressé. Mais il ne faut pas non plus s'attendre à voir des systèmes qui ont 50 ans dans nos bâtiments, indique-t-il.

« La durée de vie typique d'un système de ventilation est de 25 à 30 ans. Un gestionnaire n'a pas trop le choix de faire des projets de rénovation pour remettre le tout au goût du jour », affirme l'ingénieur.

Et l'entretien?

L'entretien des systèmes de ventilation est une responsabilité qui repose entre les mains des gestionnaires immobiliers, au même titre que l'entretien ménager, par exemple.

« On est plus dans les bonnes pratiques, confirme Sylvain Lamothe. Mais ce n'est pas en fonction d'une réglementation comme celle de la Régie du bâtiment du Québec, mais davantage des références du fabricant », comme pour l'entretien d'une voiture.

Eddy Cloutier estime que des vérifications ponctuelles seraient d'usage, mais une inspection globale de tout le parc immobilier serait un travail colossal inimaginable, selon lui. « Les grands gestionnaires sérieux font très bien leur travail, mais c'est sûr que j'ai vu des bâtiments aux histoires d'horreur », témoigne l'ingénieur.

La rénovation d'un bâtiment force aussi un propriétaire à se conformer au code de construction. « Si on ajoute un étage, qu'on défait les murs d'un étage ou qu'on aménage différemment, là on va revoir la ventilation, explique Sylvain Lamothe. Il pourrait y avoir des normes plus récentes, donc qui sont plus restrictives ou plus exigeantes. »

ASHRAE et la ventilation



Les normes de ventilation diffèrent d'un bâtiment à l'autre, en fonction de son usage, de sa superficie et de la densité d'occupation.
PHOTO : ISTOCK / MILOS RADINOVIC

Parmi les différentes références techniques canadiennes, américaines et européennes consultées par les ingénieurs, la plus couramment utilisée est celle de la Société américaine des techniciens de chauffage, de réfrigération et de climatisation (ASHRAE).

L'organisation a d'ailleurs fait connaître une série de mesures préventives dans la lutte contre la COVID-19 : maximiser l'apport d'air extérieur, minimiser en contrepartie la recirculation de l'air ambiant et utiliser des filtres à plus haute efficacité.

On recommande aussi de mettre en marche les systèmes de ventilation au moins deux heures avant l'arrivée des occupants et de les laisser fonctionner deux heures après, voire toute la nuit. En temps normal, ils sont mis à l'arrêt quand les bâtiments sont vides par souci d'économie d'énergie.

« C'est sûr que ces mesures ont un impact monétaire », souligne Roland Charneux, ingénieur en mécanique du bâtiment et membre d'ASHRAE.

« En période de pandémie, il faut essayer d'agir le mieux possible avec les systèmes qu'on a. »

— Roland Charneux, ingénieur en mécanique du bâtiment, Pageau Morel

« Mais ça ne peut pas se faire à l'aveugle », prévient Eddy Cloutier, alors qu'ingénieurs et gestionnaires se butent à une série de considérations.

Le test de l'hiver



Le coronavirus réagit à la température et à l'humidité : l'air frais et sec de l'hiver prolonge sa durée de vie, tandis qu'une température et surtout une humidité relative plus élevées le rendent viable moins longtemps.

PHOTO : ISTOCK / BATUHAN TOKER

« Le problème, c'est notre climat extrême », souligne l'ingénieur.

« Cet été, beaucoup de gestionnaires immobiliers ont augmenté les taux d'air neuf, parce qu'on n'avait pas besoin de chauffer, poursuit l'ingénieur. Mais cet hiver, ils vont vite se rendre compte que ce ne sera plus possible. »

La plupart des systèmes de ventilation sont limités dans leur capacité à chauffer l'air frais tiré de l'extérieur. C'est pourquoi l'air recirculé compte habituellement pour une plus large proportion de l'air ambiant dans nos bâtiments.

« Quand on atteint des températures très basses, de -20 à -25 °C à l'extérieur, les systèmes n'ont plus la capacité de chauffer cet air frais au-delà du minimum. »

— Roland Charneux, ingénieur en mécanique du bâtiment, Pageau Morel

Qui plus est, le coronavirus réagit aussi à la température et à l'humidité.

En hiver, l'air extérieur est frais et sec, ce qui prolonge sa durée de vie et lui permet de voyager plus loin. À l'inverse, une température et surtout une humidité relative plus élevées le rendent viable moins longtemps.

L'ASHRAE recommande de maintenir l'humidité relative entre 30 % à 60 %, ce qui est parfois difficile dans nos conditions climatiques sans compromettre l'intégrité du bâtiment.

« Dans la plupart des bâtiments institutionnels et commerciaux, on ne maintient pas des taux d'humidité de 50 %, surtout en hiver, explique Eddy Cloutier. On vise des taux d'environ 30 % et même parfois plus bas pour éviter des problèmes de condensation, limiter la consommation d'énergie et tenir compte de la capacité des systèmes. »

Les gestionnaires se trouveront alors devant un choix difficile, selon lui : alimenter plus en air neuf pour rassurer leurs occupants ou en réduire la quantité pour maintenir leur confort.

Filtrer plus, filtrer mieux



Il existe différentes classes de filtres MERV et HEPA, qui permettent de capter la poussière, le pollen, les moisissures, la fumée ou encore les virus.

PHOTO : ISTOCK / DAN TOTILCA

Se tourner vers des filtres à plus haute performance pour compenser un apport limité en air neuf n'est pas toujours la solution non plus.

Les filtres plus couramment utilisés varient de MERV 6 à 12, en fonction des milieux. Selon leur classe, ils retiennent la poussière, le pollen, les moisissures ou encore la fumée.

« Les petits bâtiments commerciaux ont des niveaux de filtration plus bas, parce que la ventilation est parfois de moindre qualité », contrairement aux grandes constructions et aux bâtiments institutionnels, affirme Eddy Cloutier.

Certains systèmes n'ont donc tout simplement pas la capacité de passer au MERV 13 pour filtrer les virus, soit le minimum recommandé dans la lutte contre le coronavirus.

« Le maillage de ce filtre-là est beaucoup plus fin, ce qui crée une perte de pression additionnelle que le ventilateur doit combattre, explique Eddy Cloutier. Dans plusieurs cas, les unités de ventilation ne sont pas munies d'un ventilateur assez puissant pour le faire. »

Les filtres MERV 13 sont aussi plus volumineux et requièrent donc plus d'espace.

« Ça devient un choix entre maintenir le confort dans les pièces, admettre plus d'air neuf ou modifier substantiellement les systèmes de ventilation pour ajouter de la capacité de chauffage ou de filtration. »

— Eddy Cloutier, directeur développement durable et efficacité énergétique, Bouthillette Parizeau

Le temps manque toutefois pour modifier les équipements existants ou les remplacer. « Ce n'est pas réaliste avant l'hiver, estime Jean-Philippe Morin, chargé de cours à Polytechnique Montréal. Les projets se feraient au mieux l'été prochain. »

Entre-temps, la pandémie n'exige pas de nouvelles mesures d'entretien.

Comme d'habitude, les filtres devraient être changés de façon périodique, tous les trois à six mois, par exemple. Certains systèmes sont aussi équipés de détecteurs qui surveillent l'état des filtres et préviennent du moment où il faut les changer.

Ironiquement, un filtre sale n'est pas toujours problématique, souligne Jean-Philippe Morin. « Dans les faits, plus un filtre est plein, mieux il filtre », indique-t-il. Mais si le filtre est tellement sale que l'air ne passe plus ou qu'il cède et ne filtre plus l'air, « on a un autre problème », souligne Eddy Cloutier.

Et pour l'avenir?



La pandémie de COVID-19 risque aussi d'avoir un impact à long terme sur les systèmes de ventilation mécanique.

PHOTO : ISTOCK

« La pandémie qu'on vit actuellement va probablement modifier les concepts des systèmes de ventilation du futur », reconnaît Roland Charneux.

Il ne fait pas de doute, selon lui, que les nouvelles constructions prévoiront des systèmes de ventilation pouvant fournir davantage d'air neuf au besoin. Un « mode pandémie », illustre l'ingénieur.

Des filtres plus performants, comme les MERV 13 ou les HEPA, pourraient aussi devenir la norme dans certains bâtiments, dit Eddy Cloutier. « Mais est-ce qu'on va aller plus loin? Je ne crois pas, parce qu'il n'y a pas vraiment de démonstration » que la ventilation est le principal outil dans la lutte contre la pandémie.

Malgré tout, ces ajustements pourraient ultimement avoir des effets bénéfiques plus larges. « Ça va peut-être aider pour autre chose, même après la COVID, pour le rhume ou la grippe », cite en exemple Jean-Philippe Morin.

DÉBATS

VEUT-ON VRAIMENT RENFORCER LE STATUT DU FRANÇAIS ?

ANTOINE DIONNE CHAREST
DOCTORANT EN PHILOSOPHIE
À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Si le gouvernement du Québec souhaite vraiment renforcer le statut de la langue française, il devrait d'abord et avant tout engager une réforme de l'enseignement du français.

La langue française constitue le cœur de l'identité québécoise. Pour les Québécois, elle est non seulement un moyen de communication, mais aussi une manière d'être au monde : elle permet de nous définir, d'exprimer nos pensées et nos émotions, et de comprendre notre environnement social.

Son statut minoritaire au Canada comme en Amérique du Nord exige qu'elle fasse l'objet d'une vigilance constante, notamment en matière d'éducation. Si les jeunes n'apprennent pas à lire et à écrire correctement, on ne peut s'attendre à ce qu'ils valorisent le français comme langue publique commune.

Or, selon la Fondation pour l'alphabétisation¹, 19 % des Québécois sont analphabètes et 34,3 % d'entre eux ont de grandes difficultés de lecture. Si on additionne ces pourcentages, cela veut dire que 53 % des Québécois sont en situation d'analphabétisme complet ou fonctionnel.

Avoir de la difficulté à lire et à écrire constitue un handicap considérable. Cela réduit nos capacités d'expression et de communication, notre horizon professionnel, la productivité des entreprises et de l'économie.

La loi 101 demeure un outil important pour la protection et la promotion du français, mais elle ne peut à elle seule garantir la pérennité du français.

Elle ne peut garantir que les jeunes maîtriseront les compétences linguistiques fondamentales que sont l'écriture et la lecture. C'est pourtant là que le bât blesse.

COMMENT REFONDER L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ?

C'est pourquoi il faut engager une réforme profonde de l'enseignement du français au primaire et au secondaire.

D'abord, il faut impérativement réduire le nombre d'élèves par classe, allouer davantage d'heures à l'enseignement du français et rehausser les exigences en matière d'enseignement et d'évaluation.

Ces propositions sont bien connues. Elles font l'objet de revendications depuis fort longtemps.

Les différents gouvernements québécois semblent toutefois incapables d'engager les moyens financiers et matériels nécessaires. Il faut une fois pour toutes répondre positivement à ces revendications.

Ensuite, il faut revaloriser la profession d'enseignant. L'enseignement est un des secteurs où les salaires ont le moins augmenté ces 30 dernières années. Un des moyens les plus efficaces de revaloriser cette profession est d'offrir des salaires conséquents.

Il faut aussi rehausser la formation des enseignants. On pourrait exiger de ceux qui souhaitent être enseignants qu'ils possèdent une maîtrise. On devrait offrir aux enseignants une année sabbatique afin qu'ils puissent perfectionner leurs connaissances des nouvelles approches didactiques, et ce, tous les huit ans.

On pourrait mettre sur pied un programme de recrutement d'enseignants de français provenant des pays francophones.

On pourrait également développer, avec les institutions scolaires franco-canadiennes, un programme pancanadien d'enseignement du français. Ce programme pourrait notamment inclure un corpus de livres québécois et francophones qu'on remettrait à tous les élèves francophones et à leurs parents de sorte qu'ils sachent quels livres seront lus et étudiés.

Le Québec a fait des progrès considérables sur le plan linguistique. Il persiste néanmoins d'importants écueils liés à la maîtrise du français, auxquels une solution législative comme la loi 101 ne peut remédier. Le temps est venu de passer à une nouvelle étape dans nos politiques linguistiques en donnant à chacun une chance égale de maîtriser et d'aimer la langue française.

Explosion du nombre de cas

Les hospitalisations atteignent un autre sommet dans la région

SIMON BAILLARGEON

Le Journal de Québec

Le nombre de personnes infectées par le coronavirus a explosé en 24 heures, dans la région de Québec, tandis que le total de patients hospitalisés a atteint un autre sommet, hier.

La situation continue de se détériorer. Mardi, le CIUSSS de la Capitale-Nationale faisait état de 146 nouvelles infections, une légère baisse par rapport à la veille. Hier, les autorités ont fait état de 230 nouveaux cas de COVID-19 enregistrés dans les 24 dernières heures.

Pour une troisième journée consécutive, les hospitalisations ont atteint un niveau record. Ce sont désormais 128 patients qui occupent un lit dans les hôpitaux désignés de la région, dont 14 aux soins intensifs.

On rapporte également cinq nouveaux décès liés à des complications de la COVID-19 sur le territoire. Depuis le début de la crise sanitaire, 492 personnes ont perdu la vie.

Il y a actuellement 126 éclosions actives sur tout le territoire, dont 42 dans des milieux de vie pour aînés.

La résidence pour personnes âgées (RPA) Manoir et Cours de l'Atrium, où un dépistage massif a eu lieu dans les der-

niers jours, a vu le nombre de cas bondir, passant de cinq à douze. Même constat à la RPA l'Ange Gabriel, qui doit composer avec sept nouveaux cas de coronavirus chez ses usagers, pour un total de huit.

DÉPISTAGE MASSIF DANS UNE ÉCOLE

Une opération de dépistage massif se déroulera aujourd'hui dans une école primaire de Limoilou, qui compte plus d'une dizaine de cas actifs de COVID-19.

Tous les élèves du pavillon Bardy de l'école des Jeunes-du-Monde, située dans le secteur Maizerets du quartier Limoilou, seront testés, soit environ 180 élèves de la troisième à la sixième année.

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Le CISSS de Chaudière-Appalaches note une autre hausse des personnes ayant obtenu un diagnostic positif au virus.

Ce sont 69 cas qui ont été enregistrés au cours des 24 dernières heures, soit une dizaine de plus que la veille. On déplore également un nouveau décès.

Le CISSS a répertorié 82 éclosions actives. Treize d'entre elles sont dans des milieux de vie pour aînés et pas moins de 48 dans des milieux de travail.

La situation continue de s'améliorer lentement mais sûrement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, où une autre légère baisse est observée.

On dénombre 71 nouveaux porteurs du virus. Cinq décès supplémentaires s'ajoutent, pour un total de 159 depuis le début de la pandémie. La région compte encore 59 hospitalisations et dix patients nécessitent des soins aigus.

— Avec la collaboration de Daphnée Dion-Viens

Dix francs reçoivent la valeur des produits à 50c le litre

GRAND SOLDE D'ENTREPOT DE 50% DE MAJUS



GRAND SOLDE D'ENTREPOT DE 50% DE MAJUS

100% de produits frais

100% de produits locaux

100% de produits bio

100% de produits naturels

100% de produits artisanaux

100% de produits régionaux

100% de produits de saison

100% de produits de qualité

100% de produits de confiance

100% de produits de valeur

100% de produits de plaisir

100% de produits de santé

100% de produits de bien-être

100% de produits de beauté

100% de produits de mode

100% de produits de décoration

100% de produits de jardinage

100% de produits de sport

100% de produits de voyage

100% de produits de loisirs

100% de produits de culture

100% de produits de musique

100% de produits de cinéma

100% de produits de télévision

100% de produits de jeux vidéo

100% de produits de livres

100% de produits de presse

100% de produits de musique

100% de produits de cinéma

100% de produits de télévision

100% de produits de jeux vidéo

100% de produits de livres

100% de produits de presse

Les Québécois sont pour la loi 21, assure l'État

Les défenseurs de la Loi ont entamé leurs plaidoiries

La Loi sur la laïcité de l'État est non seulement appuyée par les Québécois, mais elle est en plus protégée par la clause dérogatoire même si elle pourrait porter atteinte à certains droits, ont plaidé hier les avocats de l'État au procès visant à l'invalider.

MICHAËL NGUYEN
Le Journal de Montréal

« Quand on comprend le contexte historique du Québec, on comprend pourquoi l'appui à la loi existe. Elle fait partie de la réflexion sur la laïcité qu'ont les Québécois depuis longtemps », a affirmé M^e Eric Cantin, hier au palais de justice de Montréal. Après plus d'une semaine où 17 groupes et personnes ont défilé pour plaider contre cette loi adoptée l'an passé, c'était au tour du gouvernement de la défendre. Et quoi qu'en disent ceux qui l'accusent d'être discriminatoire envers les femmes ou la liberté de religion, il n'en est rien, a affirmé Éric Cantin.

« Est-ce qu'elle viole les droits fondamentaux ? Notre position est qu'il n'y a pas de violation », a mentionné l'avocat.

Il reconnaît qu'il s'agissait d'un débat « émotif et chargé ».

VOILE ISLAMIQUE

La loi, adoptée l'an passé, interdit entre autres le port de signes religieux aux juges, policiers, procureurs, gardiens de prison et enseignants, et ce, uniquement dans le cadre de leur fonction. Les personnes qui portaient déjà un signe religieux bénéficiaient d'une clause de droit acquis, mais ne peuvent changer de poste.

Lors des audiences, plusieurs enseignantes de confession musulmane et portant le voile islamique avaient affirmé que le symbole religieux faisait partie de leur identité, et qu'elles ne pouvaient envisager de l'enlever.

Le juge Marc-André Blanchard a toutefois souligné qu'en vertu de cette loi, il semblerait qu'une enseignante qui corrige des travaux chez elle serait en exercice de ses fonctions, et donc qu'elle ne pourrait porter le voile. Cela pourrait s'avérer problématique étant donné la liberté de religion.

CLAUSE DÉROGATOIRE

Mais même si des droits étaient bafoués, l'utilisation de la clause dérogatoire fait en sorte qu'elle peut quand même être appliquée, a répliqué M^e Cantin. Cette clause n'est d'ailleurs pas infinie, a-t-il rappelé, puisqu'elle est valide pour cinq ans.

« Si les tribunaux se prononcent [pour faire invalider la loi], ils viendraient contourner indirectement cette clause », a plaidé le représentant du Procureur général du Québec.

Il a ensuite rejeté l'idée voulant que la loi nie la religion, mais plutôt qu'elle l'encadre dans la sphère des institutions publiques québécoises.

« Elle est là pour affirmer la laïcité de l'État », a renchéri sa collègue M^e Stéphanie Lisa Robert.

Elle ajoute que comme la religion n'est pas un champ de compétence. Tant le fédéral que le provincial peuvent légiférer à ce sujet.

Les plaidoiries du Procureur se poursuivent aujourd'hui, pour toute la journée. Viendra ensuite le tour du Mouvement laïque québécois. Pour les droits des femmes du Québec, ainsi que Libres penseurs athées.

« Les fonctionnaires et les enseignant(e)s ne doivent pas faire étalage de leurs convictions personnelles, qu'elles soient religieuses ou politiques, au travail, a écrit Libres penseurs athées dans un communiqué, hier. C'est une question d'éthique professionnelle. »



LETTRE OUVERTE

FAITES LA
DIFFÉRENCE.

Pourquoi pas un référendum pour protéger la loi sur la laïcité ?

Depuis son adoption, la Loi sur la laïcité de l'État (loi 21) est sujette à de nombreux débats. Cette loi a pour but de concilier les pratiques religieuses individuelles dans un espace public laïque; une demande de la société québécoise depuis la « crise » des accommodements raisonnables en 2007.

Contrairement au projet de Charte des valeurs présenté par le Parti québécois, lequel interdisait le port de symboles religieux ostentatoires à tous les employés de l'État, la loi 21 présente un compromis en ciblant quelques professions seulement, où, dans l'exercice de leurs fonctions, les employés devront présenter une image de neutralité face à leurs convictions religieuses. Les professions ciblées sont seulement celles étant en position d'autorité ainsi que les enseignants. Selon les sondages, cette loi est soutenue par 70 % de la population.

Or, malgré son fort soutien populaire, la loi 21 est contestée devant les tribunaux. Le renversement de cette loi par les tribunaux aurait des impacts fort négatifs, qui me font croire qu'un référendum sur la question de la laïcité est nécessaire.

CYNISME

La première chose à prendre en considération est le cynisme ambiant des citoyens par rapport à la politique. Ce désintéressement se

mesure par la diminution du taux de participation aux élections générales depuis les années 1970. Dans un contexte de démocratie comme la nôtre, la diminution de la participation citoyenne remet en cause la légitimité même des gouvernements élus. On peut, entre autres, expliquer ce cynisme ambiant par l'idée répandue dans la société selon laquelle, peu importe le gouvernement, rien ne changera. Or, l'adoption de la loi 21 est un des rares exemples récents où le gouvernement en place répond à une volonté populaire. Cette loi est en soi une opportunité de réconciliation entre les citoyens et la politique; pour une fois, le gouvernement écoute le peuple.

Étant contestée devant les tribunaux, et considérant la séparation des pouvoirs entre le juridique et le législatif, les tribunaux ont le pouvoir de démettre une loi votée démocratiquement. Considérant le parti pris des juges contre la loi 21, le risque de son annulation par le pouvoir judiciaire est accru. Ce qui est d'autant plus inquiétant, ce sont les conséquences d'une telle annulation.

La signification qu'on pourrait attribuer à un tel renversement est que l'Assemblée nationale du Québec, un organe central de notre démocratie, n'est pas souveraine face au pouvoir des juges non élus. Logiquement, cela ne ferait qu'éroder davantage la confiance des citoyens envers les institutions politiques, ce qui aurait pour conséquence d'alimenter davantage le cynisme ambiant et le désengage-

ment des citoyens face à la vie politique. Face au constat selon lequel ce sont les juges qui gouvernent vraiment, et non les représentants élus par le peuple, ce dernier risque de perdre tout intérêt à s'impliquer politiquement. Autrement dit, ce n'est pas que la Loi sur la laïcité de l'État qui est en jeu, mais les fondements mêmes de notre démocratie: la souveraineté de l'Assemblée nationale et la participation citoyenne.

UN AFFRONT À ÉVITER

Afin d'éviter un tel affront aux fondements de notre démocratie, avec toutes les conséquences que cela pourrait impliquer, présenter un référendum sur les clauses de la loi 21 serait une belle façon de régler la question de la laïcité au Québec. La loi 21 représente un choix de société; dans une démocratie, quoi de mieux que de soumettre les choix de société au vote populaire? Supposons que la loi 21 bénéficie de l'appui de la vaste majorité lors d'un référendum, cela viendrait par le fait même en confirmer la légitimité. Dans un tel cas, il serait très risqué pour les juges d'invalider une loi ayant un soutien populaire avéré.

Cochise Brunet-Trait
Enseignant en sociologie



La Loi sur la laïcité de l'État ne nie pas la liberté de religion, dit Québec

STÉPHANIE MARIN
LA PRESSE CANADIENNE

La Loi sur la laïcité de l'État ne nie pas la liberté de religion, mais elle l'encadre, a fait valoir mercredi matin l'un des avocats du gouvernement du Québec, au front pour défendre sa législation.

Après des attaques à boulets rouges sur la loi controversée depuis quelques semaines, le Procureur général du Québec va prendre les deux prochains jours pour plaider sa constitutionnalité.

Cette pièce législative, connue comme « le projet de loi 21 » avant son adoption, est contestée par plusieurs groupes qui veulent la faire invalider, en tout ou en partie.

Adoptée en juin 2019 par l'Assemblée nationale, elle interdit le port de signes religieux à certains employés de l'État lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions, dont les policiers et les procureurs de la Couronne, ainsi qu'aux enseignants des écoles publiques du primaire et du secondaire.

Le débat est « émotif et chargé » sur la place publique depuis un bon moment, a lancé d'entrée de jeu l'un des avocats de Québec, M^e André Cantin.

La Loi sur la laïcité de l'État ne viole pas les libertés fondamentales des citoyens, a-t-il poursuivi, un commentaire qui a fait bondir le juge Marc-André Blanchard, de la Cour supérieure.

Des enseignantes portant le hidjab sont venues témoigner au début du procès, soutenant qu'elles ne pouvaient concevoir d'enseigner dans leurs classes sans leur voile. « Incon-

cevable », a dit l'une d'elles, rappelant qu'il faisait partie intégrante de son identité.

Quel est le but de garantir la liberté de religion si c'est pour la nier à l'école ? a demandé le juge.

La loi ne nie pas cette liberté, elle l'encadre, a rétorqué le procureur. « C'est une contrainte justifiée ».

« La liberté de religion n'est pas absolue, dans n'importe quel contexte », a ajouté M^e Cantin. L'interdiction de signe religieux à l'école, c'est une interdiction dans une sphère spécifique, qui n'interdit pas aux citoyens de pratiquer leur religion partout ailleurs.

Détracteurs

Depuis le 2 novembre, différents groupes ont défilé devant le juge Blanchard pour faire valoir que la loi est contraire à différents articles de la Constitution canadienne et de la Charte des droits et libertés.

Ceux qui la contestent estiment qu'elle est notamment discriminatoire envers les minorités religieuses, dont les femmes musulmanes, qui seraient particulièrement visées par la loi, selon eux.

Parmi ceux qui contestent la loi depuis le début du mois de novembre, il y a le Conseil national des musulmans canadiens, l'Association canadienne des libertés civiles, des enseignantes — dont certaines portent le hidjab — la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et la Commission scolaire English-Montréal.

Le gouvernement du Québec a aussi des alliés, qui vont aussi présenter des arguments au magistrat pour que la loi soit préservée dans son intégralité, dont le Mouvement laïque québécois qui veut défendre le droit des élèves et des

parents, et l'organisation Pour les droits des femmes du Québec.



[< ARTICLE PRÉCÉDENT](#)

ÉDITION DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

[ARTICLE SUIVANT >](#)[< RETOUR](#)

Aa Aa



HORACIO ARRUDA EN COMMISSION L'OPPOSITION EN MODE INTERROGATOIRE

(LCP) La Commission de la santé et des services sociaux recevait la visite du directeur national de la santé publique, Horacio Arruda, au sujet de la pandémie de la COVID-19.

L'opposition officielle a insisté auprès de lui pour le déploiement des tests rapides, à l'instar de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, afin de tester le plus grand nombre de Québécois possible pour détecter un maximum de personnes asymptomatiques.

« Les tests rapides ont des avantages et ont aussi plusieurs inconvénients », soumet Horacio Arruda. « Notamment, on sait que certains tests chez les patients asymptomatiques vont créer énormément

[VERSION CLASSIQUE](#)

de faux négatifs ou peuvent aussi dans certains cas créer des faux positifs, et même Santé Canada recommandait qu'on utilise ces tests-là toujours en validation parallèle avec le test de PCR », dit-il.

« Mais nous sommes à revoir l'ensemble de la procédure pour introduire le test rapide, mais dans les meilleures conditions, c'est-à-dire avec des indications où on va vivre avec une certaine baisse de sensibilité ou de spécificité, mais qui va être considérée acceptable. » Ce sera un ajout complémentaire dans certaines sous-populations.

Ventilation

Pour sa part, le porte-parole de Québec solidaire en matière de santé, Gabriel Nadeau-Dubois, cherchait à savoir si l'installation de purificateurs d'air avec des filtres à haute efficacité dans les établissements publics pouvait nuire à la lutte contre la pandémie.

Dans les salles de classe, dans les écoles, « oui, ça peut nuire », affirme le conseiller médical stratégique auprès du directeur national de santé publique, Richard Massé.

« Les classes, c'est beaucoup trop grand pour qu'un appareil ou même deux appareils puissent faire la différence. Et là où ça peut nuire, [...], c'est que, si ce n'est pas installé parfaitement, [...], si ce n'est pas bien entretenu, et si le flot d'air [...] peut être dirigé vers les personnes, on peut en fait mettre en suspension les particules », résume-t-il.

« Est-ce que ce risque-là fait qu'on ne le recommande pas? Exactement. On ne le recommande dans ces circonstances-là, mais on ne va pas l'interdire. »

Restaurants

Quant au chef parlementaire du PQ, Pascal Bérubé, sa série de questions brèves avait pour but de déterminer si le gouvernement suivait

VERSION CLASSIQUE

systematiquement les avis de la santé publique dans ses décisions, notamment dans le cas des restaurants.

« Sur la base de l'épidémiologie qu'on voyait sur la question de certains milieux, notamment les musées ou les restaurants, nous avons recommandé que ça pouvait potentiellement rester ouvert », révèle Horacio Arruda. Il dit cependant être « confortable » avec la décision du gouvernement, « mais ça n'aurait pas été notre premier scénario ».

-30-

Révolutionnaires et fabriqués au Québec

Les masques à fenêtre transparente des Entreprises Prémont viennent d'obtenir le feu vert de Santé Canada

Les personnes malentendantes, et possiblement beaucoup d'autres, pourront bientôt recommencer à lire sur les lèvres des gens masqués grâce à une entreprise de Louiseville, en Mauricie.

JULIEN MCEVOY
Le Journal de Montréal

Après un investissement de 2 millions de dollars et quantité de tests plus tard, Entreprise Prémont a finalement obtenu le feu vert de Santé Canada pour la production de masques avec fenêtre transparente. C'est le premier fabricant canadien à répondre aux exigences de l'organisme fédéral pour ce type de masque.

L'entreprise produit déjà 5 millions de masques chirurgicaux par semaine. Depuis avril, elle est d'ailleurs passée de 0 à 160 employés. « On fournit une partie de la réserve du Québec présentement, mais pour les masques à fenêtre, on n'a toujours pas d'entente avec le gouvernement », explique le copropriétaire d'Entreprise Prémont Luc Girard.

FORTE DEMANDE

L'homme d'affaires, qui a un enfant malentendant, ne vise pas que ce type de clientèle. Des centres de services scolaires se sont déjà montrés intéressés, dit-il, et le but est de vendre son Humask-Pro Vision aux écoles, mais aussi aux hôpitaux, aux CPE et aux services de garde ainsi qu'aux CHSLD.

« Dans un monde idéal, tout le monde devrait avoir un masque où on peut voir au moins les expressions du visage », lance M. Girard. Et la demande existe, assure-t-il.

« Si ce n'est pas ici, ce sera aux États-Unis ou en Europe, où la demande est forte. On regarde même la possibilité d'installer des lignes de production là-bas. »

D'ABORD POUR LES MALENTENDANTS

« Nous sommes très fébriles, car les masques opaques brisent complètement la communication », a expliqué hier la présidente d'Audition Québec, Jeanne Choquette. C'est à la demande de cet organisme, qui fait la promotion de l'autonomie et de l'intégration des personnes ayant des problèmes d'audition, qu'Entreprise Prémont a lancé le projet, il y a six mois.

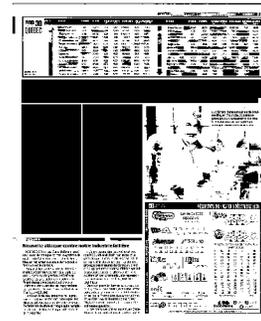
Comme l'entreprise avait déjà automatisé sa chaîne de production, la moitié du

boulot était déjà fait. « On peut produire à meilleur prix que ce qu'on trouve présentement sur le marché international », assure Luc Girard.

Ce qui n'assure toutefois pas que les contrats avec les gouvernements d'ici viendront. « On est craintif, car nos contrats pour les masques réguliers finissent bientôt et on n'a pas eu de renouvellement encore », explique l'entrepreneur.

Pour ce qui est des masques à fenêtre, « on devrait avoir des bonnes nouvelles dans les prochains jours », pense-t-il, car un appel d'offres public est actuellement ouvert.

Sinon, sa production sera vendue à l'international. « On n'aura pas de problèmes, on n'a pas mis toute cette énergie là-dessus pour rien. »



WEST ISLAND

French learning curve for anglo West Island MNA



ALBERT KRAMBERGER

It's been a year since West Island Liberal MNA Greg Kelley audaciously tabled an opposition member's bill in the National Assembly to amend Quebec's French Language Charter to establish free French instruction for anyone who resides in the province.

I commend his effort, which can help anglophones and immigrants improve their prospects in Quebec. However, it comes as no surprise the Coalition Avenir Québec government has yet to act on this olive-branch proposal.

Last Friday, Kelley stood up in the National Assembly to ask when his year-old draft bill might see the light of day. Kelley, who mentioned he speaks French with an accent, has received some praise for his efforts. Simon Jolin-Barrette, the minister responsible for language, said it's a good idea, then noted CAQ MNA Christopher Skeete had a similar idea after touring the province. Skeete is parliamentary assistant to Premier François Legault on relations with English-speaking Quebecers.

However, there's still no timeline for when this potential convergence of good ideas over improving access to French language instruction for all Quebecers might be put into practice.

Kelley, who represents the Jacques-Cartier riding formerly held by his father Geoff Kelley, said he hoped to enshrine free French instruction services for all Quebecers, instead of simply allocating funds for a program or project that could be overturned by a new government or future austerity measures.

Improving language skills is something many West Islanders have been seeking for decades. For instance, the Lester B. Pearson School Board has evolved its French immersion programs over the years; most elementary school students either follow a 50-50 bilingual program or an 80-20 French-to-English split. I believe West Island parents expect their children, upon graduation from a Pearson school, to be fluent in French.

Many anglophones recoil when language inspectors target small businesses after anonymous complaints, or when the province attempts to void a longstanding English educational institution, from transferring a high-school building to the French sector without adequate consultation to eliminating elected school boards.

The CAQ government, elected just over two years ago, has had mixed dealings with the English-speaking community.

The CAQ's plan to abolish English school boards is being challenged in court. The government flip-flopped on holding English school-board elections during the pandemic, postponing the Nov. 1 vote, setting a Dec. 20 date, then postponing elections indefinitely.

This fall, Quebec announced an extra \$5 million for the Office québécois de la langue française (OQLF) to enforce the French language charter, particularly within businesses. This was, of course, followed by reports of upset small business owners in Montreal who said they were being harassed by the OQLF.

Last month, when the Lester B. Pearson School Board stepped up with \$500,000 to buy 420 air purifiers for 16 older school buildings that are naturally ventilated, I questioned whether the Legault government had spent too much effort and money encouraging the OQLF to crack down on small businesses and eateries, instead of prioritizing school ventilation upgrades during a pandemic.

Perhaps there is some wiggle room between opening the charter and making sure education is properly funded, not just for language programs aimed at new arrivals but for anyone living in Quebec whose mother tongue is not French. This would better serve promoting French than language policing and issuing warnings or fines to small businesses.

akramberger@postmedia.com
[Twitter.com/akramberger1](https://twitter.com/akramberger1)



laTribune

Les syndiqués d'Autobus des Cantons veulent plus de protection

CLAUDE PLANTE
La Tribune

Les chauffeurs de la compagnie Autobus des Cantons réclament des mesures sanitaires plus adéquates et efficaces en cette période de pandémie.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du transport scolaire des Autobus des Cantons - CSN conteste la décision de l'employeur de ne pas installer des barrières de protection dans les véhicules jaunes pour protéger les chauffeurs.

Mercredi matin, fâchés « du peu de considération que l'employeur a pour eux », les syndiqués ont décidé de dénoncer leur situation en «confinant» les autobus scolaires de leur employeur.

Regroupés dans le stationnement du Carrefour de l'Estrie à 9h30, ils ont lancé un message à la direction. Les chauffeuses et chauffeurs ont symboliquement « confisqué » leur véhicule quelques heures entre deux prestations de travail dans la région de Sherbrooke.

Les autres transporteurs de la région, dont les employés sont affiliés à la CSN, sont protégés par des barrières en vinyle dans les véhicules. Chez Autobus des Cantons, on a opté pour le port du masque et de lunettes de sécurité, déplore le syndicat.

« Nous avons des enjeux liés à la vision des conducteurs. De la buée se forme dans les lunettes de sécurité avec le port du masque, ce qui rend la conduite moins sécuritaire », clame Mario Paré, président du syndicat.

« Cette mesure devrait être la dernière option privilégiée par l'employeur, car il s'agit du dernier recours proposé par la CNESST lorsque le milieu de travail ne permet pas d'autres options. »

De plus, les conducteurs peuvent être en contact avec plus de 100 élèves par jour en raison du fait qu'ils font des transferts, explique M. Paré.

« Beaucoup de contacts sont à moins de deux mètres pendant des périodes de plus de 15 minutes. Les élèves assis sur les bancs avant sont souvent au primaire et n'ont pas l'obligation de porter le couvre-visage », s'inquiète-t-

il.

« Nos membres reçoivent donc continuellement les gouttelettes des plus petits sur leurs vêtements. Considérant la durée de vie de la COVID-19, ils prêtent donc flanc à la contamination. »

Selon Stephen Gauley, du secteur transport scolaire de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP), la majorité des chauffeurs et chauffeuses ont plus de 60 ans. Ils sont donc plus à risque de souffrir de la COVID-19. « On comprendra que leur stress de développer des complications est grand. Surtout, n'oublions pas qu'avec la forte pénurie de main-d'œuvre dans notre secteur, un chauffeur d'autobus malade, c'est souvent un trajet annulé faute de remplaçant. Les ruptures de service sont donc à prévoir! » prévient-il.

Considérant « le manque d'ouverture de la part de l'employeur », les syndiqués ont décidé de se regrouper afin d'obtenir l'appui de la population dans leur revendication pour un milieu de travail sécuritaire. Ils prévoyaient passer une partie de la journée dans le stationnement du Carrefour de l'Estrie en invitant la population à les appuyer. D'autres actions sont à prévoir dans le cas d'une impasse.

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du transport scolaire des Autobus des Cantons - CSN compte plus de 50 membres.

laVoixdel'Est

Éducation: «ça va être difficile d'atteindre les objectifs»

PASCAL FAUCHER
LA VOIX DE L'EST

La pandémie et la pause forcée du printemps dernier continuent d'avoir des répercussions sur l'enseignement aux élèves. Au point où les professeurs se résignent à « niveler par le bas ».

« De façon générale, ça va être difficile d'atteindre les objectifs », soutient la présidente du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY), Alina Laverrière.

Le retard accumulé et les multiples mesures sanitaires à observer dans les écoles nuisent à l'apprentissage. Selon la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement, la province compte 30 % d'élèves en situation d'échec comparativement à 10 % habituellement.

Mme Laverrière ne peut confirmer ces chiffres pour le centre de services scolaire du Val-des-Cerfs. Mais les allègements d'examen récemment annoncés par le ministère de l'Éducation font écho à cette réalité, dit-elle. « Il y aura nivellement par le bas. »

Ces allègements sont bienvenus, mais il faut faire plus, affirme la présidente du SEHY. Les 20 M\$ annoncés par Québec à l'automne ont été « saupoudrés un peu partout » et « c'était clairement insuffisant ». L'aide aux élèves doit être bonifiée au plus vite.

« J'ai 25 minutes d'un technicien en éducation spécialisée par jour dans ma classe. C'est pas avec ça que je vais sauver mes élèves en difficulté, indique Chantal Beauchemin, une enseignante de 1^{ère} année du primaire à Granby. J'ai des élèves qui ne sont pas venus à l'école de mars à septembre. Ceux-là ont constamment besoin d'une aide supplémentaire. »

Aide ciblée

Une fois n'est pas coutume, Val-des-Cerfs est d'accord avec son principal syndicat quant au besoin de ressources supplémentaires pour les élèves. « S'il y a un réinvestissement, je vois ça d'un bon œil », dit le directeur général Eric Racine.

Mais il préconise que cette aide soit ciblée « milieu par milieu, centres de services scolaires par centres de services scolaires ». Pour rattraper les grands retards et contrer les abandons, il augmenterait les services d'orthopédagogie au primaire et, au secondaire, les enseignants-ressources et les travailleurs sociaux.

« C'est ce qu'il faut faire pour avoir un impact rapide sur la situation actuelle », dit M. Racine. Le dg de Val-des-Cerfs ne partage toutefois pas le pessimisme de la Fédération québécoise des directions d'enseignement quant aux élèves en situation d'échec.

« C'est inquiétant dans certains cas, mais il n'y a pas lieu de jeter l'éponge. C'est très pensable qu'on puisse rattraper tout ça, même si ça peut prendre quelques semaines, quelques mois ou plus longtemps. On va en savoir un peu plus au premier bulletin, en janvier. Il est trop de bonne heure pour faire la lecture des impacts de ce retard-là. »

Oui, il y a pénurie de profs

Autre problème, le manque d'enseignants s'est accentué avec la fin de l'automne et tous les retraits en raison de la COVID-19. Eric Racine accepte désormais de parler de « pénurie » et non plus de « rareté ».

« Notre banque de remplaçants est vide », reconnaît-il. Par conséquent, plus de gens que jamais enseignent avec, en poche, un diplôme universitaire sans brevet d'enseignement. Des retraités et des conseillers pédagogiques retournent enseigner, une sexologue s'est fait offrir un poste et même le directeur général se dit prêt à retourner en classe s'il le faut.

« On est tous mobilisés, dit-il. On a un adulte responsable dans chaque classe, mais ce ne sont pas toujours des enseignants qualifiés, et la plupart ont un diplôme en lien avec le poste pourvu. »

Le manque de main-d'œuvre s'observe également dans d'autres corps d'emploi comme les concierges, rappelle M. Racine. « Le recrutement est de plus en plus difficile. Force est d'admettre qu'on tire le diable par la queue. »

Il espère que la situation s'améliore en janvier alors que « les gens auront eu deux semaines pour limiter leurs contacts et moins contracter le virus ». « Il y a un essoufflement chez les employés, c'est sûr. Les gens trouvent espoir dans les vacances qui approchent. »

laVoixdeL'Est

Les profs manifestent pour un meilleur accès au télétravail

PASCAL FAUCHER
LA VOIX DE L'EST

«Ailleurs au Québec, les centres de services scolaire font davantage confiance à leurs employés.»

La présidente du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY), Alina Laverrière, ne décolère pas contre certaines directions d'écoles de Val-des-Cerfs qui refusent à leurs professeurs de télétravailler lorsque c'est possible, par exemple lors de journées pédagogiques.

C'est pourquoi une soixantaine d'entre eux se sont relayés pour manifester, mercredi, devant l'école primaire des Bâtisseurs, à Granby.

L'établissement de la rue Simonds Sud a été visé parce que des menaces de mesures disciplinaires ont été signifiées à 27 enseignants qui, le 4 décembre dernier, ont défié une directive de la direction stipulant qu'une formation touchant l'informatique devait nécessairement être reçue sur place.

Les employés récalcitrants ont ensuite été empêchés de suivre la formation de leur domicile, leur accès ayant été coupé.

Discrétion

Or, la majorité des écoles de Val-des-Cerfs permettent le télétravail dans ce type de situation, dit Mme Laverrière. Mais c'est à la discrétion des directions d'école. Dans le cas de l'école des Bâtisseurs, la direction a fait un «power trip» en refusant à tous les enseignants de suivre la formation à distance, dénonce la présidente du SEHY.

«Le gouvernement recommande pourtant le télétravail en contexte de pandémie. Mais chez les directions d'école, ça part dans tous les sens.» Alina Laverrière conteste le «droit de gérance» qui leur est accordé «quand on l'utilise de manière déraisonnable et disproportionnée».

«On veut avoir le choix, qu'on respecte notre autonomie professionnelle. On n'a pas fait quatre ans de bac pour être traités de la sorte. Cette formation-là pouvait très bien être suivie à distance.» Sur place, ajoute Mme Laverrière, les enseignants se seraient entassés dans des locaux à moins de deux mètres de distance.

« Pas un automatisme », dit Val-des-Cerfs

À Val-des-Cerfs, le directeur général Eric Racine confirme que les directions d'établissements décident dans quelle mesure leurs employés peuvent télétravailler. Il ajoute que ce «droit de gérance» est en phase avec la loi 40 qui, en évacuant les commissaires scolaires, a donné plus de pouvoir aux directions d'établissement.

Les employés qui le peuvent ont la possibilité de faire du télétravail jusqu'à concurrence de 40 % de leur tâche. «On veut diminuer le nombre de gens à l'intérieur des bâtiments, mais ce n'est pas un automatisme», précise M. Racine.

«Il y a quand même un contrat de travail à respecter et des services en présentiel à offrir. Les besoins varient selon les milieux et les directions d'établissement sont les mieux placées pour les connaître. Elles ont cette flexibilité.»

Le dg de Val-des-Cerfs conteste la notion voulant que la majorité des écoles du centre de services scolaire permette le télétravail en cas de formation. Cela s'applique «à des degrés variables», dit-il. Il juge d'ailleurs «paradoxal» qu'une manifestation à ce sujet ait eu lieu lors d'une journée pédagogique, mercredi, «alors que la plupart des milieux suivent des formations sur le télétravail».

Cet enjeu fait partie de la négociation nationale en cours entre Québec et les différentes fédérations de syndicats d'enseignants, dont la Fédération autonome de l'enseignement dont le SEHY est membre, mentionne Eric Racine.

leDroit

«Un dernier cri du coeur avant les Fêtes» pour les profs de l'Outaouais

DANIEL LEBLANC
Le Droit

À moins de deux semaines des vacances de Noël, le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO) s'impatiente devant la lenteur des négociations avec Québec pour le renouvellement du contrat de travail des 5500 enseignants qu'il représente. Des centaines d'entre eux ont donc décidé de manifester leur exaspération mercredi et dans les prochains jours dans le but avoué de dire aux centres de services scolaires «d'arrêter de se cacher».

«Aujourd'hui, c'est un dernier cri du coeur avant les Fêtes. On veut se faire entendre et on se vise plus particulièrement les CSS (des Draveurs, des Portages-de-l'Outaouais et au Coeur-des-Vallées). On veut qu'ils mandatent leurs représentants afin d'écouter les solutions des enseignants, parce qu'on veut un dénouement heureux dans les négociations. On veut de meilleures conditions de travail, et ça passera par le respect de notre expertise, la reconnaissance de notre autonomie professionnelle et un salaire qui s'approche de la moyenne canadienne», a d'emblée lancé la présidente du SEO, Suzanne Tremblay.

À l'heure de pointe matinale mercredi, des enseignants ont organisé des activités de visibilité à quelques intersections, dont au carrefour giratoire des boulevards Saint-Joseph et des Allumettières.

Masqués, les enseignants ont aussi manifesté pour démontrer leur grogne et leur fatigue devant l'école secondaire Grande-Rivière, un exercice qui se répétera vendredi face à l'école polyvalente Nicolas-Gatineau ainsi que lundi devant l'école secondaire Hormisdas-Gamelin.

Selon la partie syndicale, les centres de services scolaires doivent lever la main pour dire au gouvernement que des changements sont nécessaires dans les conditions de travail.

«Ils sont les premiers témoins de la souffrance des enseignants à l'intérieur des écoles publiques de la région. Ces personnes-là ont une responsabilité, alors on leur demande, avec le respect qu'ils ont pour les profs, de lancer un message clair qu'il faut que ça avance, que ça débloque. Plusieurs enseignants nous le disent: les

directions d'écoles sont derrière eux quand ils leur parlent. Les directions générales, elles, se tiennent en dehors de tout ça, mais elles sont pourtant directement concernées parce que les conditions de travail des profs sont intimement liées aux conditions d'apprentissage des élèves. On ne plus se cacher, on ne peut plus se taire. Il faut agir maintenant», s'exclame Mme Tremblay.

Les enseignants des trois CSS concernés seront invités à signer le grand livre «Nous, les profs, avons des solutions» au fil des prochains jours, dans lequel ils pourront écrire noir sur blanc «leurs préoccupations, solutions mais aussi la détresse qu'ils peuvent vivre au quotidien», souligne le SEO. Les documents seront ensuite remis aux directions générales des CSS.

Une consultation menée auprès de plus de 700 enseignants de la région, au début de l'automne, avait permis d'apprendre que 69% de ceux-ci affirment que leur santé psychologique est affectée par l'ampleur de la tâche, entre autres en raison de la pandémie.

«C'est quand même important, c'est un chiffre qui parle», lance la présidente.

Il n'est pas exclu que les moyens de pression de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), à laquelle est affilié le SEO, s'accroissent au retour des vacances de Noël, même si aucun plan à cet effet n'est encore dans les cartons.

«Nous sommes toujours en médiation, mais ultimement, si ça n'avance pas, ce sont les membres qui auront à se prononcer sur la suite des choses. Ils pourraient faire le choix de passer à des moyens plus lourds, comme la grève. C'est possible, mais on n'en a pas encore discuté. Est-ce que ça viendra? Peut-être après les Fêtes», indique Mme Tremblay.

Rappelons que la semaine dernière, les enseignants du Centre de services scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais, affiliés à une autre centrale syndicale, se sont dotés d'un mandat de grève dans une proportion de 95%.

La convention collective des enseignants québécois est échue depuis le 31 mars.

Une manifestation qui fait jaser
Affirmant que personne «ne va faire taire» les

enseignants, le SEO a d'ailleurs eu maille à partir avec le CSSPO et la direction de l'école secondaire Grande-Rivière lorsqu'il a été annoncé qu'il y aurait une manifestation aux abords de l'établissement à l'heure du dîner.

«Le CSS avait des préoccupations, il ne voulait pas qu'on soit sur son terrain. Il a essayé par tous les moyens qu'on ne soit pas présent sur le terrain de l'école. [...] Or, on avait déjà communiqué avec les policiers. Tout était fait en respect des mesures sanitaires. Le droit de s'exprimer et de manifester n'a pas été retiré aux citoyens par le gouvernement et les profs sont des citoyens qui avaient un message à lancer», de dire Suzanne Tremblay.

Le Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG) a confirmé au Droit que tout avait été fait dans les règles de l'art.

Le CSSPO se défend en offrant une version des faits qui diffère du syndicat.

« Si on ne permet pas à nos élèves de se rassembler et qu'on demande aussi aux enseignants de séparer les jeunes lorsqu'ils le font, on ne permettra pas au personnel de le faire non plus. »

– Nadine Peterson, directrice générale du CSSPO

«On a su hier qu'un rassemblement s'organisait. Les mots sont importants, il y a une nuance, ce n'est pas la même chose qu'une manifestation. On disait qu'il y aurait installation d'une tente, distribution de café, que les gens allaient se rassembler. On a vérifié avec la Santé publique, qui nous a dit que ce n'était pas permis, alors les ressources humaines ont contacté le syndicat. Finalement, on a su que c'était plutôt une manifestation, alors c'est très bien, ils sont dans leurs droits, on ne peut empêcher ça», note la directrice générale Nadine Peterson.

Elle rappelle cependant que la manifestation devait se tenir à l'extérieur du terrain de l'école, chose qu'aurait rappelé la direction aux syndiqués, et que les règles sanitaires devaient être suivies.

«Si on ne permet pas à nos élèves de se rassembler et qu'on demande aussi aux enseignants de séparer les jeunes lorsqu'ils le font, on ne permettra pas au personnel de le faire non plus. Il faut être cohérent. Si nous étions en zone jaune ou orange, ça aurait pu passer. [...] Au près des jeunes, on veut être des modèles dans ce qu'on fait», ajoute-t-elle.

Quant à un appui des centres de services scolaires dans la négociation actuelle au sujet des revendications actuelles, Mme Peterson affirme qu'elle ne peut prendre position étant donné qu'elle représente la partie patronale et qu'il y a des instances assises à la table de négociation pour discuter des enjeux. Elle ajoute cependant que ça ne signifie pas pour autant qu'elle est insensible aux souhaits

d'améliorer des choses.

«Quand je rencontre les syndicats, je leur dis que tout travailleur, tout corps d'emploi confondu, souhaite avoir des conditions de travail adéquates et doit être reconnu pour ce qu'il fait. Nous sommes en 2020, au Québec», dit-elle.


[< ARTICLE PRÉCÉDENT](#)

ÉDITION DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020


[ARTICLE SUIVANT >](#)

[< RETOUR](#)

Aa Aa



FAUSSES NOUVELLES

DE L'IMPORTANCE DE BIEN ÉDUQUER LES JEUNES... ET LES MOINS JEUNES

(LCP) L'adjoint parlementaire du premier ministre pour le volet jeunesse, Samuel Poulin, pense que les jeunes doivent être mieux éduqués afin de faire la différence entre une vraie et une fausse nouvelle.

C'est d'ailleurs l'une des recommandations du rapport de la Commission de la culture et de l'éducation portant sur l'avenir des médias d'information : investir davantage dans les initiatives touchant l'éducation aux médias qui visent à développer l'esprit critique et la littératie médiatique dans le programme scolaire québécois.

[VERSION CLASSIQUE](#)

« Qu'est-ce qui est une vraie nouvelle, un vrai blogue

« Qu'est-ce qui est une vraie nouvelle, un vrai blogue, un vrai propos d'un journaliste? Il faut aussi se poser ces questions-là. Mais à l'école on ne l'apprend pas, ça. Il faut avoir ces discussions-là avec nos jeunes », croit le député caquiste.

« Entre autres, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec développe un programme d'éducation aux médias : 30 secondes avant d'y croire, où on dit aux jeunes : Avant de partager un article, peux-tu le lire? Peux-tu prendre 30 secondes puis valider si cette information-là est vraie ou pas? », signale l'élu.

« Je dois vous avouer que ce projet-là, je lui accorderai une attention très, très particulière dans les prochaines semaines afin que, dans les salles de classe au Québec, on puisse apprendre qu'est-ce qui est une vraie nouvelle, qu'est-ce qui ne l'est pas. »

Durant la pandémie, « on en a vu » de la fausse nouvelle, reconnaît la porte-parole libérale en matière de communications, Isabelle Melançon. « On avait un voisin au sud de la frontière qui tweetait sur plein de choses. Puis, à un moment donné, on se demande : C'est-u vrai? C'est-u pas vrai? »

La députée juge elle aussi que le programme de la FPJQ est une bonne chose. « Puis on veut élargir ce programme-là pour les jeunes mais aussi pour les moins jeunes, c'est là où je me permets un petit ajout, parce qu'on a de nombreuses personnes de tout âge, en fin de compte, qui utilisent les réseaux sociaux, qui vont sur Internet puis qui disent : C'est-u vrai? C'est-u pas vrai? »

-30-

leDroit

«Il faut toujours en donner plus», dit une enseignante de Gatineau

DANIEL LEBLANC
Le Droit

«Il faut toujours en donner plus: 32 heures, ce n'est pas assez, il en faudrait 35, 40 ou encore 50», lance l'enseignante gatinoise Sophie Bertrand, qui avoue que la tâche s'est alourdie à tel point qu'elle ne se gêne plus pour dire aux parents qu'elle a aussi «une vie familiale» dont elle veut profiter à l'extérieur des murs de l'école.

Enseignante de français en deuxième secondaire depuis 18 ans à l'école secondaire Grande-Rivière, elle soutient que les conditions de travail se sont particulièrement détériorées au cours de la dernière décennie.

«Oui, il y a la question salariale, car si on regarde toutes les autres provinces, nous sommes les plus appauvris. C'est sûr que ça me titille un peu, mais c'est le salaire est tel que tel pour moi, car ma paie est vraiment lorsque je réussis à éclairer un adolescent. Ce sont les conditions dans lesquelles nous sommes qui m'agacent. Il faut toujours en faire plus, il y a les courriels le soir, des visioconférences avec des parents qui ont des demandes, etc. À un moment donné, oui c'est notre profession, on l'a choisie et on dit que les profs, ça devrait être une vocation. Sauf que j'ai choisi ce métier car je voulais apporter quelque chose. Depuis environ dix ans, ça s'est alourdi, il y a de plus en plus d'à-côtés, hors de classe et de la salle de profs», lance-t-elle.

Avec l'expérience, Mme Bertrand dit avoir compris des choses. Elle affirme jouer cartes sur table et faire preuve de beaucoup de transparence avec les parents de ses élèves.

«Je ne me gêne plus pour leur dire: moi aussi, j'ai une vie familiale, moi aussi j'ai deux enfants qui ont des devoirs à faire à la maison. J'ai aussi une maison à entretenir, etc. [...] Si je regarde nos jeunes enseignants, ils n'ont pas encore ce côté-là et je les comprends. Ils ne sont pas capables de refuser une rencontre. Mais je les motive cette année, j'essaie de leur montrer le chemin pour ne pas qu'ils deviennent épuisés», confie l'enseignante.

Depuis des négociations qui avaient eu lieu en 2007 lors desquelles on demandait aux syndiqués de poser cette action en guise moyen de pression, elle affirme «laisser son sac d'école à l'école» quand elle retourne au bercail.

«C'est ce que je fais maintenant. Ça va faire 13 ans. Je le laisse à l'école excluant lors des fins d'étapes, si je n'ai pas le choix. Si tous les enseignants du Québec laissaient leur sac à l'école tous les soirs, peu importe le jour de la semaine, et qu'on retarderait nos notes, nos rétroactions, peut-être que ça bougerait un peu plus et que la population comprendrait mieux dans quel monde on vit», lance Sophie Bertrand.

Les effets de la pandémie

La COVID-19 a bien sûr chamboulé la vie dans les écoles et le moral des enseignants en est affecté, avoue-t-elle aussi.

«Ce n'est vraiment pas évident, comme pour n'importe qui, par exemple les policiers, les infirmières, entre autres avec le masque. Il y a des classes où je dois le porter énormément car les élèves sont très près. Ça m'affecte énormément car je ne vois plus le sourire de mes élèves. Ça me démoralise un peu car c'est ce qui me donne ma 'drive' depuis 18 ans. Je vois aussi des collègues à bout de souffle et ça vient jouer sur notre propre moral aussi», raconte l'enseignante.

Avec la proximité de la frontière, cette dernière dit que l'idée de traverser en sol ontarien lui a déjà effleuré l'esprit, mais elle a fait «son petit bonhomme de chemin» au fil des ans. Elle a tissé des liens étroits avec ses collègues de travail.

Tandis que les négociations sont en cours pour un nouveau contrat de travail, Mme Bertrand aurait-elle un message à lancer au ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, dont les relations avec le monde syndical ne sont plus aussi roses que lors de sa nomination en 2018?

«On dirait qu'il a oublié qu'il a déjà été avec nous (M. Roberge a enseigné durant 17 ans). Je ne comprends pas comment sa vision de l'enseignement peut avoir changé aussi subitement. Je pense qu'il aurait besoin de venir faire un tour dans les classes, se faire rafraîchir la mémoire et la vision. [...] On dirait qu'il est monté sur un piédestal et que sa mémoire s'est effacée», conclut-elle.

Le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais représente 5500 membres aux centres de services scolaires des Draveurs, des Portages-de-l'Outaouais et au Coeur-des-Vallées.

leNouvelliste

Dégât d'eau majeur à l'école Marguerite-Bourgeois

BRIGITTE TRAHAN

Le Nouvelliste

Trois-Rivières — Une interruption du service d'aqueduc, dans le secteur de l'école Marguerite-Bourgeois de Trois-Rivières, mardi, a donné suite à un dégât d'eau majeur dans le bâtiment dans la nuit de mardi à mercredi. Lorsque les employés du service de garde sont arrivés au travail, tôt mercredi matin, ils ont en effet pu constater l'ampleur du sinistre.

Comme l'explique la responsable des communications au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, Anne-Marie Bellerose, un robinet d'évier était resté ouvert au deuxième étage du bâtiment et il y avait un bouchon dans le fond de l'évier. Le service d'aqueduc a été interrompu vers 15h30, mardi, puis redémarré vers 18h. Il n'y avait plus personne dans la bâtisse pour se rendre compte que ça coulait.

L'eau s'est donc déversée sur le plancher durant tout le reste de l'après-midi, de la soirée et de la nuit et s'est retrouvée jusqu'au rez-de-chaussée où se trouvent le gymnase et des toilettes.

Les parents des enfants ont été rapidement avisés de la situation. Le CSS a mis à la disposition de ces derniers le service de garde de l'école primaire du Bois-Joli, non loin de là, mais finalement, tous les parents sont venus chercher leur enfant, indique Mme Bellerose.

Le CSS mettra à nouveau le service de garde de l'école Bois-Joli à la disposition des parents jeudi en attendant de savoir si l'école Marguerite-Bourgeois ouvrira ou non vendredi. Elle demeurera fermée jeudi, indique Mme Bellerose.

Cette dernière ne croit pas qu'il s'agisse d'un geste de vandalisme. On croit plutôt que quelqu'un a voulu se servir du robinet pendant que l'approvisionnement en eau était coupé et ne l'a pas refermé adéquatement.

Mercredi, une firme de nettoyage s'est rendue à l'école afin de démanteler les sections où l'eau s'est infiltrée et

de procéder au séchage des lieux. L'étendue des dégâts sera mieux connue jeudi, indique Mme Bellerose.

Cette école loge 216 élèves de la maternelle à la 6e année.

Five Quebec universities unite to offer insights into vocational training

By Michael Boriero – Local Journalism Initiative Reporter

Vocational training professors are set to receive more resources with the launch of the Observatoire de la formation professionnelle du Québec, a project funded by Quebec's Ministry of Education and Higher Education.

The observatory is a product of five institutions: the Université du Québec à Montréal, the Université du Québec à Chicoutimi, the Université du Québec à Rimouski, the Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue and the Université de Sherbrooke

"It's a few years now that we've worked all together, but we decided to officially group together and work in unison to establish resources and tools to allow teachers to develop," said Chantale Beaucher, a vocational training professor at the Université de Sherbrooke.

Beaucher is also the Observatory's director. The project came about in 2019, after the Quebec government sent out a call for proposals. When the government offers funding, she said, everyone typically jumps at the chance to claim it.

But rather than fight over money, Beaucher sat down with several vocational training professors to come up with ideas. They settled on unifying their resources in order to create something more sustainable. There was a motivation, she explained, to build a more long-term development project.

"It's for people who teach florists, truck drivers, mechanics," Beaucher said. "It's really a category of teaching that is often forgotten by the ministry and by the education world in general."

According to the project director, she planned to unveil the observatory earlier in the year, but the pandemic derailed her original plans. Although they weren't able to get the launch they would have liked, Beaucher said they are trying to make their presence felt now.

The observatory already launched several initiatives over the last few months – all of them providing resources for vocational training professors. The goal is to put a spotlight on this less talked about corner of the education field, Beaucher added, promote research and expand

knowledge.

The resources pooled by the five institutions is also meant to ease professors into their new jobs. When people shift from working in their profession of choice to teaching said profession in university, it often takes some time to adjust to new expectations, she explained.

Beaucher believes this is an opportunity to put vocational training back on the map. According to a press release, the observatory can become an essential part of the Quebec's economic and social development. This is an unprecedented display of sharing rather than competition, she concluded.

"I am deeply convinced that the Observatory will rapidly become a reference and that its influence will mark both professional training and society in the future," Beaucher said.

Statenand's Donald Taylor celebrating 100 years in January



CSSBE: sept nouveaux cas de COVID-19; 50 élèves de plus en isolement préventif

Antoine Desrosiers



Sept nouveaux cas positifs de COVID-19 et 50 élèves ont été placés en isolement supplémentaire, au cours des dernières 24 heures, dans les milieux scolaires de la région.

Un cas a été recensé à l'école des Appalaches de Sainte-Justine, où 27 élèves ont été mis en isolement. Un cas a aussi été déclaré à l'école Curé-Beaudet de Saint-Éphrem (23 élèves supplémentaires en isolement préventif).

Une personne a aussi été déclarée positive à l'école l'Éco-Pin de Notre-Dame-des-Pins, une autre à l'école l'Enfant-Jésus de Vallée-Jonction, une autre à l'école Monseigneur-Feuiltault de Sainte-Marie et une autre à l'école Grande-Coudée de Saint-Martin.

Aucun retrait supplémentaire n'a été effectué dans ces cas.

Le Syndicat de l'enseignement du Lanaudière vote en faveur d'une grève

Steven Lafortune



Réuni hier, le Syndicat de l'enseignement du Lanaudière a annoncé que ses membres se sont prononcés en faveur de la tenue d'une grève équivalente à cinq jours, exercée à un moment jugé opportun.

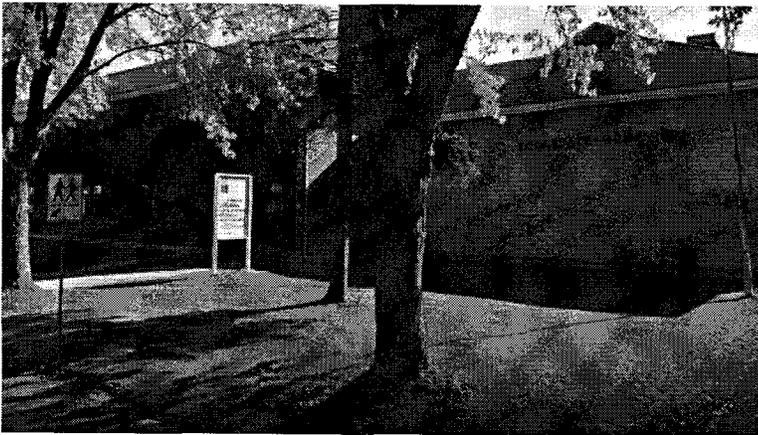
Les membres ont voté en faveur de cette grève à la hauteur de 86%. Les membres du SEL-CSQ veulent envoyer un message clair au gouvernement sur la véritable crise des conditions de travail vécues sur le terrain.

Les syndicats affiliés à la CSQ ont le mandat de tenir des votes de grève jusqu'à la fin du mois de janvier conformément au mandat adopté dans le cadre de leur conseil général des négociations.

En novembre dernier, l'Institut de la statistique du Québec a confirmé que la rémunération globale des employés de l'État québécois accuse un retard de 9,2% par rapport aux autres salariés du Québec.

Deux nouvelles écoles touchées par la COVID-19

Steven Lafortune



Lors de la mise à jour de la liste des écoles ayant au moins un cas de COVID-19 dans son établissement, publiée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, deux nouvelles écoles ont fait leur apparition dans Lanaudière.

Il s'agit de l'école Sainte-Geneviève à Berthierville ainsi que l'école au Point-du-Jour de L'Assomption. Huit écoles ont également fait leur réapparition sur cette liste, qui date de lundi.

De plus, 20 établissements ont vu de nouveaux cas de COVID s'ajouter. Au total, 82 établissements d'enseignement ont recensé au moins un cas de COVID-19 entre leurs murs au cours des 14 derniers jours.

Liste des écoles de retour sur la liste :

- École de l'Arc-en-Ciel
- École Gareau
- École Saint-Louis (Terrebonne)
- École de la Rive
- École de la Source
- École des Amis-Soleil
- École La Gentiane
- École Sainte-Bernadette

Écoles avec de nouveaux cas :

- Collège Saint-Sacrement
- Collège Esther-Blondin
- Collège de L'Assomption
- Collège Champagneur
- École Pierre-de-Lestage
- École L'Achigan
- École Barthélémy-Joliette
- Centre d'excellence en santé
- École Valmont-sur-Parc
- École Tournesol
- École Paul-Arseneau
- École Léopold-Gravel
- École Félix-Leclerc
- École du Coteau
- École des Trois-Saisons
- École des Moissons
- École des Explorateurs
- École de l'Orée-des-Bois
- École de l'Odysée
- École Armand-Corbeil

Des bacs d'activités créatives pour le CSSBF

Hugues Laroche



et Mélanie Lemieux du CSSBF. Photo: Facebook

Fanie Michaud de Loisir Sport Centre-du-Québec

Le Centre de services scolaire des Bois-Francs a reçu des bacs d'activités récréatives destinés à ses services de garde.

Les bacs ont été remis par l'organisme Loisir Sport Centre-du-Québec qui a pu profiter d'une aide financière du ministère de la Culture et des Communications.

Ce sont 52 bacs de 50 litres et un bon nombre de bacs de 25 litres qui ont été livrés au Centre.

Ceux-ci ont été distribués parmi les 25 services de garde en milieu scolaire répartis sur tout le territoire du CSSBF.

Mélanie Lemieux, technicienne en développement éducatif, est la magicienne qui rend possible ce genre de projets et d'alliances, cette fois avec Loisir Sports.

Dernier bilan

Une quinzaine d'écoles et un CHSLD sont touchés par la COVID-19



Par Jessica Brisson, Journaliste

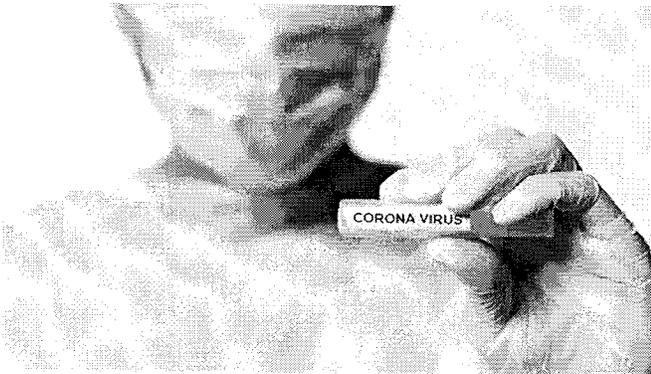


Photo: Archives

Selon le dernier bilan émis par la Direction de la Santé publique de la Montérégie, 99 nouveaux cas d'infection ont été enregistrés entre le 30 novembre et le 6 décembre dans Vaudreuil-Soulanges.

Vaudreuil-Dorion, Saint-Lazare et Pincourt sont les trois villes les plus touchées. Elles ont respectivement cumulé, depuis le début de la pandémie, 573, 192 et 165 cas.

Rappelons que ce lundi, le ministre de la Santé, M. Christian Dubé, a annoncé que si *Santé Canada* approuve le vaccin, contre la COVID-19 de la firme pharmaceutique Pfizer, environs 4000 premières doses seront distribuées, dès la semaine prochaine, dans des CHSLD de Montréal et de Québec. Puisque deux doses par personne sont nécessaires, cette première livraison permettra de vacciner 2000 personnes.

Les écoles sous surveillance

En date du 7 décembre, les écoles suivantes ont signalé au moins un cas aux autorités:

- Centre des Belles-Rives;
- Centre Paul Gérin Lajoie;
- École Brind'Amour;
- École de la Cité-des-Jeunes;
- École du Chêne-Bleu;
- École Marguerite-Bourgeoys;
- École Soulanges;

- École Ste-Madeleine;
- École Virginie Roy;
- École Pierre Elliott Trudeau Elementary;
- Evergreen Elementary;
- École Forest Hill Elementary Jr campus;
- École St. Patrick;
- École Westwood High School Junior Campus;
- École Westwood High School Senior Campus.

Une situation stable dans les résidences pour aînés

Du côté des résidences pour personnes âgées, en date du 7 décembre, seul le CHSLD Laurent-Bergevin à L'Île-Perrot a signalé deux cas d'infection.

Cumulatif des cas depuis le début de la pandémie

Depuis le début de la pandémie, un peu plus de 1700 cas d'infection ont été enregistrés, sur le territoire Vaudreuil-Soulangeois. Selon les données partagées par la Direction de la santé publique de la Montérégie, les cas se répartissent comme suit:

- Vaudreuil-Dorion: 573;
- Saint-Lazare: 192;
- Pincourt: 165;
- Saint-Zotique: 109;
- Notre-Dame-de-l'Île-Perrot: 104;
- L'Île-Perrot: 92;
- Les Coteaux: 80;
- Coteau-du-Lac: 82;
- Les Cèdres: 74;
- Rigaud: 67;
- Rivière-Beaudette: 31;
- Hudson: 32;
- Saint-Clet: 27;
- Vaudreuil-sur-le-Lac: 22;
- Saint-Polycarpe: 21;
- Pointe-des-Cascades: 30;
- Pointe-Fortune: 22;
- Sainte-Marthe: 10;
- Terrasse-Vaudreuil: 12;
- Saint-Télesphore: 7;
- L'Île-Cadieux: moins de 5;
- Sainte-Justine-de-Newton: moins de 5;
- Très-Saint-Rédempteur: moins de 5.

Trois nouvelles écoles du CSSVT ont recensé au moins un cas récemment

Par Marie-Claude Pilon, Journaliste

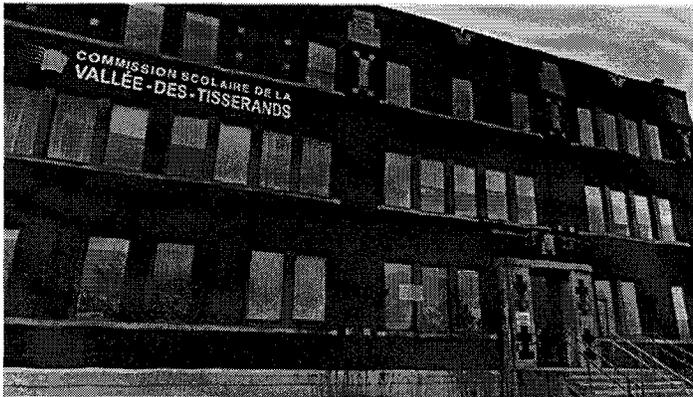


Photo: Archives

Selon la plus récente mise à jour gouvernementale en date du 7 décembre, huit établissements gérés par le *Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands* ont recensé dans les derniers jours, au moins un cas actif de COVID-19 entre leurs murs récemment.

De ce nombre, trois écoles ont rapporté un cas positif très récemment, soit:

- Centre de formation professionnelle Des Moissons-Pointe-du-Lac (point de service Pointe-du-Lac);
- École du Nouvel-Envol;
- École Omer-Séguin;

Cinq autres établissements figurent aussi sur la liste et ont enregistré au moins un cas au cours des deux dernières semaines, soit:

- École Edgar-Hébert;
- École de la Baie-Saint-François;
- École Montpetit (Saint-Chrysostome);
- École Arthur-Pigeon;
- École Sainte-Agnès;

À cette même date à 16h, 3198 élèves du réseau scolaire privé et public étaient atteints de la maladie contre 873 membres du personnel. Dans les établissements publics, on chiffrait à 2679 élèves ayant reçu un diagnostic positif et 751 membres du personnel. Au privé, ce sont 519 élèves et 122 membres du personnel qui combattaient la COVID-19.

On dénombre 10 140 personnes guéries dans le réseau scolaire public contre 2237 au privé, pour un total de 12 377 individus. Enfin, 1197 classes, dont 1027 dans le réseau public, étaient fermées.

Un cas de COVID-19 à l'école Félix-Leclerc de Saint-Constant



La direction de l'école Félix-Leclerc à Saint-Constant confirme la présence d'un nouveau cas de COVID-19.

Cependant, elle ne précise pas s'il s'agit d'un élève ou d'un employé.

De plus, l'école explique que les parents d'élèves ne recevront aucune communication officielle de la part de la Santé publique.

Néanmoins, la direction souligne qu'elle a préféré en informer les parents et les invite à surveiller leur état de santé ainsi que celui de leurs enfants.

Une enquête épidémiologique est en cours, mais aucune intervention n'est prévue pour l'établissement.

L'école reste ouverte.

Journaliste : Mélissa Aubert

Réseau du CSSBE

COVID-19: 50 élèves en isolement avec sept nouveaux cas dans autant d'écoles



Par Sylvio Morin, Chef des nouvelles

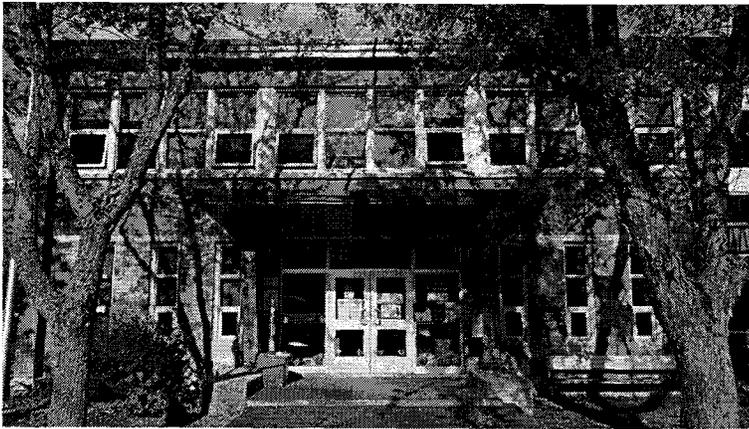


Photo: Léa Arnaud

La Direction de la santé publique (DSP) vient d'annoncer que sept diagnostics de COVID-19 supplémentaires ont été confirmés dans autant d'écoles du Centre de services scolaires de la Beauce-Etchemin.

Le portrait est le suivant:

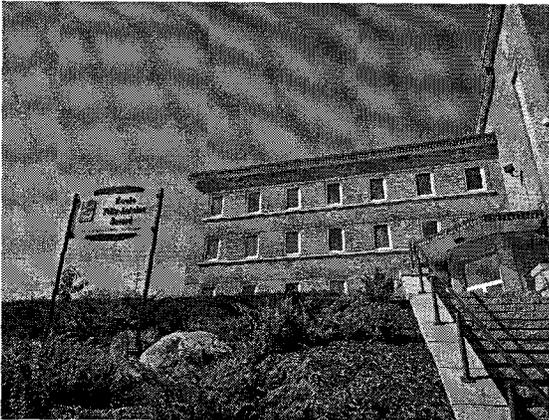
- 1 cas à l'école des Appalaches (Sainte-Justine)- 27 élèves sont mis en isolement.
- 1 cas à l'école Curé-Beaudet (Saint-Éphrem-de-Beauce)- 23 élèves sont mis en isolement.
- 1 cas à l'école l'Éco-Pin (Notre-Dame-des-Pins)- aucun retrait supplémentaire est demandé par la DSP.
- 1 cas à l'école Monseigneur-Fortier (Saint-Georges)- aucun retrait supplémentaire est demandé par la DSP.
- 1 cas à l'école l'Enfant-Jésus (Vallée-Jonction)-aucun retrait supplémentaire est demandé par la DSP.
- 1 cas à l'école Monseigneur-Feuiltault (Ste-Marie)- aucun retrait supplémentaire est demandé par la DSP.
- 1 cas à l'école Grande-Coudée (Saint-Martin)- aucun retrait supplémentaire est demandé par la DSP.

Les écoles demeurent ouvertes et continuent d'appliquer toutes les mesures nécessaires pour éviter une nouvelle propagation.

Tous les élèves seront à l'école Marguerite-d'Youville dès la rentrée scolaire 2021



Par Lisianne Tremblay



L'école Félix-Antoine Savard sera démolie en 2021.

Selon les options étudiées par le Centre de services scolaire de Charlevoix, les élèves de l'école Félix-Antoine-Savard seront transférés dans l'école Marguerite d'Youville lors de la rentrée en août 2021.

Martine Vallée, directrice générale du CSSC précise que des installations temporaires seraient ajoutés autour de l'école Marguerite-d'Youville afin de pouvoir accueillir les 300 élèves, qui sont présentement dans l'école Félix-Antoine-Savard. «Nous voulons conserver les classes titulaires dans l'école donc les installations temporaires seraient réservés aux services professionnels. Nous travaillons depuis plus d'un an sur ce projet avec des professionnels. »

La première étape du projet consiste à déménager le centre administratif, qui est présentement à l'école Marguerite-d'Youville, dans l'école secondaire du Plateau, qui est déjà amorcée et se terminera en janvier.

L'école Félix-Antoine-Savard doit être démolie pour faire place à une nouvelle école, dont la construction est prévue en 2022 afin d'être prête pour la rentrée en 2023. «Selon le plan technique, la nouvelle école suivra le concept de lab-école, ajoute Mme Vallée. Un grand gymnase y est prévu en plus d'une salle de motricité. Les espaces seront très grands ce qui permettra aux enfants de bouger dans les corridors et dans leurs classes, qui doubleront de superficie. Le but sera de faire bouger les élèves à plusieurs moments dans la journée et non seulement durant leur cours d'éducation physique et leurs récréations, ce qui amènera des changements dans les pratiques. C'est un beau projet pour les élèves. »

Plus de 40 éclosions en milieu scolaire dans Lanaudière

LE NORD DE LA RÉGION PRINCIPALEMENT TOUCHÉ

Lors de sa mise au point hebdomadaire sur la situation de la Covid-19 dans la région, le CISSS de Lanaudière a souligné qu'il observait une certaine stabilisation des cas, mais que ceux-ci demeuraient élevés. La transmission communautaire est également toujours très active, ce qui a un lien direct avec l'achalandage dans les hôpitaux de la région.

En date du 26 novembre, Lanaudière a enregistré 93 nouveaux cas et 2 nouveaux décès. La région compte également 43 éclosions en milieux scolaires: 15 au sud, dont 9 dans des écoles primaires, 5 dans des écoles secondaires et 1 dans un centre de formation professionnelle.

Au nord, 28 éclosions ont été constatées, dont 16 dans des écoles primaires, 9 dans des écoles secondaires et 3 dans des centres de formation professionnelle. De même, on dénombre 51 éclosions en milieux de travail, dont 39 au nord et 12 au sud.

ÉCLOSIONS DANS LES CHSLD

En ce qui concerne les éclosions dans les centres d'hébergement, la situation s'améliore. En effet, les éclosions touchant les deux CHSLD du sud sont stabilisées (à Repentigny et à L'Assomption), alors que les éclosions sont sous contrôle à Saint-Eusèbe et dans une unité de vie du Centre d'hébergement Parphilia-Ferland. La situation demeure stable dans les deux CHSLD privés du sud de la région.

ÉCLOSIONS DANS LES RPA

Tel que les dernières données disponibles l'indiquent, six RPA de la région sont en situation d'éclosion. Les équipes du CISSS sont présentes dans ces milieux et assurent un suivi afin de vérifier si les mesures de prévention et de contrôle des infections sont bien en place et de formuler des recommandations, le cas échéant. Soulignons que les équipes du CISSS sont particulièrement présentes dans deux des RPA touchées, soit L'Oasis de Terrebonne et Souvenir du cœur.

En ce qui concerne les éclosions dans les centres d'hébergement, la situation s'améliore.

MODALITÉS DE DÉPISTAGE DISPONIBLES

Le CISSS de Lanaudière rappelle aux personnes qui présentent des symptômes, qui ont été en contact avec une personne infectée ou qui ont été interpellées par la Santé publique dans le cadre d'une enquête épidémiologique, qu'il est important de se faire dépister.

Pour connaître les modalités de dépistage offertes à la population, il est possible de consulter le site Web du CISSS ainsi que sa page Facebook. **(CBG)**



COVID

La situation sous contrôle dans les écoles de Bellechasse-Etchemins

SERGE LAMONTAGNE
redaction@lavoixdusud.com

Alors qu'en date du 23 novembre dernier, 3 492 cas actifs de COVID-19 (2 847 élèves et 645 membres du personnel) étaient rapportés dans 1023 établissements préscolaires, primaires et secondaires du Québec, forçant ainsi la fermeture de plus de 1 139 classes, la situation semble sous contrôle dans les écoles de Bellechasse-Etchemins depuis le début de la deuxième vague.

Responsable des communications au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, Isabelle L'arrivée-Lavoie souligne que pour le moment, la situation se passe plutôt bien dans les écoles de Bellechasse. Dans un courriel acheminé lundi matin, elle soulignait qu'une seule classe était fermée pour le moment et ce jusqu'au 10 décembre prochain, soit une classe de 1^{re} année à l'école Morissette de Sainte-Claire, où un cas a été noté.

Le jeudi 19 novembre dernier, elle mentionnait qu'à ce moment, toutes les classes qui avaient été fermées depuis le début de l'année, soit huit en tout, avaient été rouvertes et que seulement 21 cas avaient été notés entre le début de l'année et cette date dans les écoles de Bellechasse (primaire, secondaire et formation professionnelle), élèves et membres du personnel confondus.

Dans le bilan gouvernemental publié le 23 novembre dernier, pour l'ensemble du territoire de la CSS de la Côte-du-Sud, des cas actifs n'étaient notés qu'aux écoles Louis-Jacques-Casault et St-Pie-X, à Montmagny. Un cas actif était aussi noté au Collège Dina-Bélanger de Saint-Michel, où aucune classe n'a été fermée depuis le début de la pandémie, souligne-t-on du côté de l'établissement d'enseignement privé. Il y avait également un cas actif à l'école Belleau/Gagnon de Saint-Henri, desservie par le CSS des Navigateurs.

EN BEAUCE-ETCHEMINS

Si la situation est difficile en Beauce, notamment du côté de la Polyvalente St-François de Beauceville, Marie-Ève Dutil du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin mentionne que pour le territoire de la MRC des Etchemins, une douzaine de cas seulement avaient été notés depuis le début de la deuxième vague (élèves et personnel inclus), ceux-ci se trouvant dans les localités de Saint-Benjamin, Saint-Prosper, Saint-Zacharie et Sainte-Aurélie.

À l'école Trait-d'Union de Saint-Prosper, trois cas ont été signalés les 1^{er}, 8 et 9 octobre, puis un dernier le 20 novembre. Dans ce dernier cas, aucun élève n'a été mis en isolement. Du côté de la polyvalente des Abénaquis, toujours à Saint-Prosper, on note trois cas seulement (un le 8 et deux le 12 octobre), ce qui avait alors forcé la



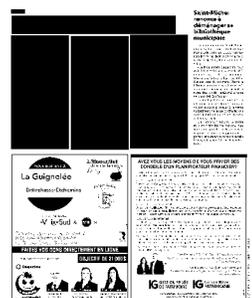
L'école Morissette de Sainte-Claire est la seule, en Bellechasse-Etchemins, où une classe est fermée, pour le moment, en raison d'un cas de Covid-19. (Photo Facebook)

mise en isolement de 57 élèves en tout. La situation est revenue à la normale depuis ce temps.

Deux cas ont été diagnostiqués à l'école La Tourterelle de Saint-Benjamin : un le 19 octobre qui a obligé 13 élèves à se mettre en isolement, puis un nouveau le 15 novembre, ce qui a forcé la mise en isolement de 21 élèves.

Un cas a été noté, le 24 novembre, à l'école des Sommets de Saint-Zacharie, ce qui a forcé la mise en isolement préventif de 24 élèves qui auront droit à l'enseignement à distance.

Enfin, dans une correspondance acheminée le dimanche 29 novembre, on mentionne que deux cas avaient été diagnostiqués à l'école Jouvence de Sainte-Aurélie, ce qui a forcé la mise en isolement de 15 élèves.



Trois nouvelles journées pédagogiques

ÉDUCATION. Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) a fait connaître, le 17 novembre, les dates des trois nouvelles journées pédagogiques qui seront ajoutées au calendrier scolaire.

Dans une lettre transmise aux parents, la directrice générale du CSSDN, Esther Lemieux, confirme que les jeunes seront en congé le 7 décembre, le 22 janvier et le 22 février.

«Ces journées pédagogiques visent à permettre aux équipes-écoles de parfaire leurs connaissances et de développer leurs compétences en matière d'enseignement à distance», peut-on lire dans la missive acheminée aux parents.

Par ailleurs, les services de garde seront offerts gratuitement aux élèves qui y sont habituellement inscrits. La facture sera acquittée par le ministère de l'Éducation. Un formulaire d'inscription sera envoyé aux parents prochainement. Le CSSDN demande toutefois d'inscrire l'enfant en cas de nécessité seulement et de respecter l'engagement le jour venu.



Rappelons que le 28 octobre dernier, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, annonçait l'ajout de trois nouvelles journées pédagogiques au calendrier scolaire des écoles primaires et secondaires.

Par melanie.labrecque@meliormedia.com



Communiqué (s)

CONSTRUCTION ET AGRANDISSEMENT D'ÉCOLES

POUR RÉPONDRE À LA CROISSANCE DE SA CLIENTÈLE, LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES REDÉPOSE 11 DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

La Prairie, le 9 décembre 2020 – Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) accueille annuellement, en moyenne, près de 700 élèves de plus dans ses écoles primaires et secondaires. Considérant cette croissance de la clientèle sur son territoire et celle projetée pour les cinq prochaines années les 11 demandes n'ayant pas été autorisées au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 ont été redéposées lors de l'opération de planification annuelle du ministère de l'Éducation (MEQ) liée au PQI 2021-2031. Ces demandes importantes visent à offrir aux élèves et au personnel de ses établissements, des milieux de vie répondant à leurs besoins et favorisant l'apprentissage et le bien-être de toutes et tous. Cinq d'entre elles concernent des projets d'agrandissement ou de réaménagement et six concernent la construction de nouvelles écoles. Ces demandes d'investissement permettraient également au CSSDGS d'améliorer l'état de certains de ses établissements par des réaménagements importants et ainsi atteindre l'objectif de son *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022*.

Liste des 11 projets du primaire

PROJET	SECTEUR / MUNICIPALITÉ
Projet de construction et d'agrandissement de l'école Saint-Marc	Nord, Candiac
Projet de construction et d'agrandissement de l'école Jacques-Barclay	Nord, Saint-Mathieu
Projet de construction et d'agrandissement de l'école Saint-Jean	Nord-Ouest, Sainte-Catherine
Projet de construction et d'agrandissement de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph	Nord, La Prairie
Agrandissement de l'école Gérin-Lajoie	Ouest, Châteauguay
Nouvelle école primaire	Nord-Ouest, Saint-Constant
Deux nouvelles écoles primaires	Nord, Candiac
Nouvelle école primaire	Nord, La Prairie
Nouvelle école primaire	Sud-Est, secteur de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville
Nouvelle école primaire	Ouest, Châteauguay

Au total, les projets déposés dans le cadre du PQI 2021-2031 permettraient d'accroître la capacité d'accueil des écoles primaires du CSSDGS. Avec leur réalisation, ce serait 50 classes au préscolaire 4 et 5 ans et 140 classes au primaire qui s'ajouteraient à la capacité d'accueil du CSSDGS.

En ce qui concerne les besoins au secondaire, le CSSDGS est en attente d'une réponse pour les trois projets de nouvelles écoles demandées dans le cadre du PQI 2020-2030 puisque les décisions pour les demandes du secondaire sont évaluées selon un échéancier différent. Une réponse positive à ces demandes permettrait l'ajout de 3 600 places de plus pour les élèves du secondaire.

Liste des trois projets du secondaire

PROJET	SECTEUR / MUNICIPALITÉ
Nouvelle école secondaire 1 à 5	Ouest, Châteauguay/Mercier
Nouvelle école secondaire 1 à 5	Nord, Candiac
Nouvelle école secondaire 1 à 5	Nord-Ouest, Sainte-Catherine/Delton

« Une réponse favorable à toutes nos demandes permettrait la réorganisation nécessaire à l'ensemble de nos écoles touchées par la hausse de la clientèle, soit plus de la majorité d'entre elles. En plus de considérer nos besoins d'espaces, elle assurerait aussi la cohérence de nos actions pour les secteurs ciblés. En effet, nous travaillerons en collaboration avec les municipalités, les partenaires de notre territoire et les parents afin de répondre aux besoins et aux réalités de chacun de ces secteurs. Nous savons aussi que les projets présentés dans le cadre du PQI seraient bénéfiques à nos élèves afin de continuer de développer leur plein potentiel dans nos milieux. Un investissement qui serait des plus fructueux! », a mentionné madame Kathlyn Morel, directrice générale, lors de la présentation de ces demandes aux membres du conseil d'administration du CSSDGS.

Pour connaître les projets en cours, suivre leur évolution et avoir un portrait global des demandes effectuées relativement au PQI, visitez le csdgs.qc.ca/info-travaux.

– 30 –

Source : Hélène Dumais

Directrice adjointe, Service du secrétariat général et des communications
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | helene.dumais@csdgs.net



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU PERSONNEL DE DIRECTION DES ÉCOLES

L'AQPDE félicite Kathleen Legault, nouvelle présidente de l'AMDES

10 décembre 2020

L'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) tient à féliciter la nomination de la nouvelle présidente de l'Association montréalaise des directions d'école scolaire (AMDES), Mme Kathleen Legault qui a été élue le 8 décembre dernier.

L'AQPDE est prête à collaborer en amont avec la présidente élue, afin de représenter les directions d'école du Québec auprès du gouvernement.

« Nous avons déjà hâte de travailler avec la nouvelle présidente de l'AMDES. Madame Legault pourra compter sur notre collaboration habituelle afin de faire avancer les causes des directions d'école, notamment la réussite des élèves », a affirmé le président de l'AQPDE, Carl Ouellet.

L'AQPDE tient aussi à remercier et à féliciter la présidente sortante, Mme Hélène Bourdages, pour tout le travail accompli. « Je ne peux que saluer le dévouement d'Hélène en vue de la réussite des élèves. Véritable passionnée, elle aura su laisser sa marque dans le réseau de l'éducation et elle aura été une force incontournable des dernières années. Merci Hélène pour ton implication », affirme M. Ouellet.

Pour plus d'information



AQPDE - Association québécoise du personnel de direction des écoles

7110, boulevard Wilfrid-Hamel

Québec, Québec

Canada G2G 1B5

🌐 www.aqpde.ca

De la même organisation:

16 Communiqués

Google+

